

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

# Bulletin fficiel

26<sup>ème</sup> année N°6330 Mercredi 07 Avril 2021 www.cmf.tn ISSN 0330 - 7174 AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2 RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 3-5 TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 6 **AVIS DES SOCIETES** ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES SICAV L'EPARGNANT 7 SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -AGO-8-9 SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -AGE-10 PROJET DE RESOLUTIONS SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -AGO-11-13 SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -AGE-14 INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIESDE PNEUMATIQUES -STIP-15-16 COMMUNIQUES DE PRESSE COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING 17 ARAB TUNISIAN BANK -ATB-18 ANNEXE I VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

#### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 31/03/2021)

#### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -URCI-

#### ANNEXE IV

#### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

#### ANNEXE V

#### SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- SICAV L'EPARGNANT
- FCP HELION MONEO
- FCP HELION SEPTIM

#### **COMMUNIQUE DU CMF**

#### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Les dites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

Siège	TEateurs d'activité relatifs a  Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre		Exercice comptable N-
Siège e ci-dessous ses indica Trimestre prespondant de l'exercice comptable N-1	social:	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	
Trimestre prrespondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	
Trimestre orrespondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	
orrespondant de l'exercice comptable N-1	l'exercice comptable N à la	l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	
orrespondant de l'exercice comptable N-1	l'exercice comptable N à la	l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	
orrespondant de l'exercice comptable N-1	l'exercice comptable N à la	l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	
41-14i	I	1	
	apport aux prévision ar la société selon so		
	t d'une vérification d er l'avis complet de	e la part de professionne ces professionnels.	els indépendants
ment du CMF rela ment ces indicate référentiel comptal décrit avec publi comptable précéd choix et d'explique e manière continu	tif à l'appel public à urs, au cas où ils n ple tunisien. Ainsi, t cation des montants ent; er leur portée; e et ne pas se limite	l'épargne, à condition de e relèvent pas de défin out retraitement pour de s tels que retraités, com	e : ition strictemen éterminer de tel iparé à la mêm
n n c e	nent du CMF rela nent ces indicate éférentiel comptal décrit avec publi comptable précéd hoix et d'explique manière continu- tble sur la période	nent du CMF relatif à l'appel public à nent ces indicateurs, au cas où ils n éférentiel comptable tunisien. Ainsi, t décrit avec publication des montants comptable précédent; hoix et d'expliquer leur portée; manière continue et ne pas se limite ible sur la période considérée. ir des informations sur les indicateur	hoix et d'expliquer leur portée ; manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le

2021 - AC - 025

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tel qu approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

# **COMMUNIQUÉ DU CMF**

#### RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

#### I - Documents à communiquer au CMF:

# 1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Les dits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice :
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

#### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

#### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte:

- le bilan;
- l'état de résultat :
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan:
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

#### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées	s de la gestion des SICAV	' sont appelés, chacun en
ce qui le concerne, à respecter ces obligations.		

2021 - AC - 010

# **COMMUNIQUÉ DU CMF**

# TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

2021 - AC - 002

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 28 avril 2021 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés
- au

- 31 décembre 2020
- **4-** Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020
- **6-** Affectation des résultats de l'exercice 2020
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Désignation d'un nouvel administrateur
- 9- Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 10-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social: Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La Société Tunisienne de Banque informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu le jeudi 29 Avril 2021 à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah IV- Cité des Sciences «Salle de Conférence» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2020.
- 2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.
- 3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2020.
- 4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
- 6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 7. Désignation de nouveaux administrateurs représentant les participants publics.
- 8. Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs.
- 9. Autorisation pour le lancement d'Emprunts obligataires et/ou subordonnés.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Immeuble STB — Rue Hédi Karray - El Menzah- Cité des Sciences «Salle de Conférence», doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. Les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

Les actionnaires participant à distance, sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence à la Présidente de l'Assemblée. Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la Banque à l'adresse suivante : www.stb.com.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce, pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 16 avril 2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la Banque au plus tard le 20 avril 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la Banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée. Tout actionnaire qui veut donner mandat à la Présidente pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 avril 2021, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse du groupe la STB FINANCE. Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de l'intermédiaire en bourse du groupe la STB FINANCE.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des actionnaires minoritaires, personnes physiques ou morales, détenant individuellement 0,5% du capital ainsi que les institutionnels détenant individuellement 5% du capital qu'ils sont invités à <u>une assemblée spéciale prévue le 29 avril 2021 à 08 h 30mn du matin</u> - au siège de la STB Finance, sise à l'Immeuble STB- 24, Rue Hédi Karray - El Menzah V - Cité des Sciences -Tunis - et ce, en vue d'élire un administrateur représentant leurs intérêts au sein du Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB- 24, Rue Hédi Karray - El Menzah V - Cité des Sciences -Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29 Avril 2021, à 11 heures du matin, à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah IV- Cité des Sciences «Salle de Conférence» et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 2. Modification des statuts.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray - El Menzah- Cité des Sciences «Salle de Conférence», doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. Les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB -24, Rue Hédi Karray-El Menzah V - Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social: Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021.

#### PREMERE RESOLUTION:

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, ci-dessous détaillé :

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2020 :	72.159.067,494
- Reports à nouveau 2019	- 349.692.519,096
- Résultats reportés 2020 :	-277.533.451,602

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de ...... par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de ...... par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de ...... par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de ...... par séance à allouer :
  - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
  - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, pour un mandat de trois ans (Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques), détaillée ci-après :

Membres	Mandat
	2021-2023
	2021-2023
	2021-2023
	2021-2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat du membre au Conseil d'Administration représentant les petits porteurs prend fin au terme de l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, Monsieur........................à titre d'administrateur représentant les petits porteurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société Tunisienne de Banque à émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 500 millions de Dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur la période de cinq ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### **DIXIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social: Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021.

#### **PREMIERE RESOLUTION**:

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport au Conseil d'Administration portant la modification des statuts de la Banque, décide la mise à jour des articles 18, 19, 25, 27, 33, 44 et Titre 8 (Préambule, 48 et 49) desdits statuts.

Cette résolution mise aux voix est votée à .....

#### **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité ou de régularisation prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est votée à .....

## **INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

#### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIESDE PNEUMATIQUES-STIP

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société STIP publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

	Unité	1 er tri	mestre	Cumulé à	fin Mars	Exercice
1 D		2021	2020*	2021	2020*	2020
1. Revenus Local Export TOTAL	M DT M DT M DT	23 141 3 829 <b>26 970</b>	10 633 2 253 <b>12 886</b>	23 141 3 829 <b>26 970</b>	10 633 2 253 <b>12 886</b>	(*) 62 892 9 172 <b>72 064</b>
2. Production (en volume)	Tonne	2 928	1 421	2 875	1 421	7 077
3. Investissements	M DT	-	I - I	-	-	2 913
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	-	•		•	73 283

#### (\*) Les chiffres de 2020 non audités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit).

Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

#### Faits saillants premier trimestre 2021:

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2021 se résument comme suit :

- 1- Augmentation du chiffre d'affaires total de 109% par rapport à la même période de l'exercice 2020 :
  - Le CA Local a augmenté de 118% par rapport à la même période de 1'exercice 2020
  - Le CA export a augmenté 70% par rapport à la même période de l'exercice 2020
- 2- Augmentation de 106 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2020.
- 3- Dans le cadre du développement technologique, la STIP a procédé à l'industrialisation de 3 nouvelles dimensions.

4-	Dans le cadre du busir	ess plan de l'année	2021, le Conseil	d'Administration a	approuvé:
----	------------------------	---------------------	------------------	--------------------	-----------

L'allocation d'un budget d'investissement de l'ordre 30 millions de dinars (réalisable sur 2 ans) nécessaire pour la réparation, la rénovation et l'acquisition d'un nouveau matériel au sein des deux unités de production sises à Msaken et Menzel Bourguiba permettant une meilleure productivité et un plus grand rendement (spécialement l'usine de Menzel Bourguiba spécialisée dans la production des pneus agraires et Génie civil à forte valeur ajoutée) 

Réduction des prix de revient pour une meilleure compétitivité sur le marché local ainsi qu'à l'export.

L'allocation d'un budget pour la recherche et le développement scientifiques de l'ordre de 500 mdt : développement de l'activité de la STIP et élargissement de sa gamme de produits finis dans le but de satisfaire la demande accrue de sa clientèle en termes de volume de production ainsi que des dimensions disponibles.

5- Le	recrutement	de 46	nouve aux	employe	és, dont	10 cadres.
-------	-------------	-------	-----------	---------	----------	------------

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 25 mars 2021, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2020 et a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes. Les états financiers individuels font apparaître un résultat net au 31/12/2020 de 12 481 045 DT contre 13 219 598 DT au 31/12/2019.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net au 31/12/2020 de **12 447 280 DT** contre **13 299 351 DT** au 31/12/2019.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 29/04/2021 à 11 heures à l'institut arabe des chefs d'entreprises et de proposer la distribution d'un dividende de 1,600 DT par action.

*	Le CMF n'en	tend donn	er aucune	opinion n	émettre un	quelconque	avis qu	ant au	contenu	des	informations	diffusées	dans	cette
rι	ibrique par la s	ociété qui	en assume	e l'entière r	esponsabilit	é.								

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Arab Tunisian Bank - ATB-**

Siège social: 9 Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank (ATB) informe ses actionnaires et le public que les assemblées générales ordinaire et extraordinaire, annoncées pour le 22 avril 2021 dans notre communiqué du 18 mars 2021, ont été reportées au 28 avril 2021.

2021- AS -0261

# BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

# Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF *M. Salah ESSAYEL* 

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	verture	VL au	31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAPIT	ALISATION					
		SICAV OBLIGATAIRES DE	CAPITALISATIO	ON .				
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92			198,834	201,546	201,584
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07			135,663	137,512	137,531
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99			113,878	115,167	115,180
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17			121,243	123,051	123,073
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			118,816	120,434	120,452
	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18			116,618	118,694	118,715
	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08			114,359	115,720	115,734
-	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			46,744	47,143	47,149
	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94			33,122	33,566	33,572
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09			112,226	113,755	113,773
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALIS	SATION - VL QUO	DTIDIENNE				
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07			17,534	17,754	17,757
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			126,004	127,178	127,190
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			1,178	1,183	1,183
14	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17			118,928	120,715	120,728
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15			11,622	11,743	11,744
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07			166,484	168,819	168,844
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07			11,578	11,715	11,717
-	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			94,477	96,041	96,059
	(1)	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISA		OOMADAIRE		3.,.77		20,000
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,846	1,871	1,873
19	I OI MIGUIREDIA I RUDENCE	SICAV MIXTES DE CAI				1,040	1,071	1,073
20	CICAV DI LIC					00.001	24.000	64.000
_	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			63,361	64,023	64,030
-	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94			132,558	134,309	134,271
	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01			105,737	106,082	105,934
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	*******		105,648	107,047	107,062
<b>—</b>	The state of the s	FCP MIXTES DE CAPITALISATI	7	DIENNE		105 500	100 504	400.040
_	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			135,529	139,504	139,940
	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			519,152	531,551	532,581
_	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			135,683	139,142	138,784
-	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08			En liquidation	En liquidation	En liquidation
_	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08			En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			168,397	166,831	166,670
_	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			95,444	95,337	95,161
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			125,190	126,217	126,218
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			160,682	165,458	165,826
	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			143,868		149,887
	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			22,000	,	22,616
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16			91,681	91,681	91,573
	L ·	FCP MIXTES DE CAPITALISATIO	1		-	011555	2422.27	0400 -00
_	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2147,555	2190,879	2192,700
-	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			125,405	127,895	128,056
_	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			211,191	217,599	218,859
	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09			17,599	en dissolution	en dissolution
_	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06			2,820	2,913	2,933
	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,535	2,616	2,631
	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14			67,913	66,056	65,602
_	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,226	1,266	1,277
-	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,276	1,288	1,289
	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,203	1,233	1,238
-	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,178	1,212	1,217
	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			112,701	115,418	116,221
_	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08			133,188	en dissolution	en dissolution
	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			1142,671	1166,368	1175,725
_	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			12,972	13,464	13,597
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17			9,852	9,906	10,018
<b>—</b>		SICAV ACTIONS DE CA	1	1	,	** ** :		
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE OPCVM DE DIST	10/04/00			86,094	88,073	88,763
		OPCVM DE DIST		Dernier d	ividende			
	Dénomination	Gestionnaire	Date	Date de		VL au	VL antérieure	Dernière VL
L			d'ouverture	paiement	Montant	31/12/2020		
		SICAV OBLIGAT						
_	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00			109,386	110,641	110,656
_	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,059	102,072
	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06			107,696	109,069	109,084
_	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		5,498	104,918	106,366	106,380
	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20		107,234	109,100	109,119
	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,195	111,206
	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,650	107,665
	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,580	104,594
	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20		102,962	103,814	103,823
_	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119		102,895
_	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20		109,306		110,869
_	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV	MAC SA MAXULA BOURSE	20/05/02 02/02/10	29/05/20 30/05/20		105,929 104,856	107,141 105,883	107,154 105,895
					. 2 201/1	10/256	105 222	105 205

66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,444	101,458
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,537	105,547
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,608	105,622
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,914	107,927
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,963	105,981
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,370	105,383
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,472	108,484
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,275	104,286
		FCP OBLIGATAIRES - VI	L QUOTIDIENNE			-	-	
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,467	109,476
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,431	107,443
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,762	108,780
		FCP OBLIGATAIRE - VL	HEBDOMADAIRE	E				
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,889	114,038
		SICAV MIX	TES					
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	64,023	63,719
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	92,054	91,750
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,808	17,842
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	287,117	288,820
	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2226,650	2226,639
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,675	73,505
	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,987	56,928
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,933	106,902
		FCP MIXTES - VL QU	OTIDIENNE					
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,764	11,740
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,080	14,048
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,505	15,558
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,748	13,783
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,455	149,246
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,382	9,344
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	101,137	100,980
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,105	75,100
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,421	75,558
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,716	100,635
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,665	91,076
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,145	10,134
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	98,056	98,635
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,070	144,603
		FCP MIXTES - VL HE						
	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	100,662	102,494
	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,972	117,799
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,608	119,390
	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	194,804	196,979
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	178,460	179,927
	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,294	172,568
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,682	23,785
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	138,983	137,753
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	157,408	156,518
	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5403,709	5404,877
	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5527,221	5539,392
	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	87,916	88,751
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4545,031	4555,724
	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,340	10,377
	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,359	169,454
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10632,516	10737,873

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

20/01/15

4,702

29/05/20

137,347

129,734

129,226

STB FINANCE

117 FCP INNOVATION

<sup>(1)</sup> Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

<sup>(2)</sup> Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

 $<sup>\</sup>ast$  FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

<sup>\*\*</sup> FCP en liquidation anticipée \*\*\* FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

<sup>\*\*\*\*</sup> FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

# I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana. Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

	T	1
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la	74 468 044
35. One Tech Holding	Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix) 59.Société NEW BODY LINE	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE- Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	71 432 599
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	73 680 435 71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Paulouard Mahamad POLIA 7171, 2025 Tunia Carthaga	70 837 000
	IDOUIEVATO IVIONAMED DOUAZIZI - 2035 TUNIS CANNANE-	
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	71 230 400 71 434 957
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain,	
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP- 65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

#### II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid - Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000	
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical- 43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul	Monastir-	73 524 000
« El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
CO Conidé de Desmetion les contillères à Comme de la CODICE	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092	
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem	71 884 120
53. Société de services des Huileries	1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
E7 Coniété de Transport du Cahal	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société de Transport du Sahel		
57.Société de Transport du Sanei 58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
		73 241 844 73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	
58.Société Touristique TOUR KHALAF  59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Route Touristique -4051 Sousse- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

	T	
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc «G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

#### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

_			_	_		
	115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
	116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
	117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
   (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
   (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

- (4) FCP en liquidation anticipée
  (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
  (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

FCC Gestionnaire		Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE				
		Gestionnaire	Adresse		
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis		
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

		1	1
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

			_ <del>_</del>
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA		Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

#### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

# UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

# BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
A CITIES			
ACTIFS  Given the part of the	-	270.050	217.266
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	270 050	217 369
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	193 148	204 673
Créances sur la clientèle	3	2 498 884	2 570 431
Portefeuille-titres commercial	4	1 584	1 592
Portefeuille d'investissement	5	363 424	404 210
Valeurs immobilisées	6	35 626	39 525
Actifs d'impôts différés	7	15 300	15 454
Autres actifs	8	112 408	119 231
TOTAL ACTIFS		3 490 424	3 572 485
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	9	-	69 186
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	51 451	181 855
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	2 629 166	2 435 219
Emprunts et Ressources spéciales	12	172 172	260 744
Autres passifs	13	185 166	214 675
TOTAL PASSIFS		3 037 955	3 161 679
Intérêts des minoritaires dans le résultat		319	193
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 021	3 564
INTERETS MINORITAIRES		3 340	3 757
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		306 662	249 639
Résultat consolidé		42 459	57 402
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	449 129	407 049
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		3 490 424	3 572 485

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (EN MILLIERS DE DINARS)

Notes	31/12/2020	31/12/2019
15	1 049 564	1 256 231
16	289 558	216 376
17	_	69 000
	1 339 122	1 541 607
18	189 468	142 176
19	8	8
	189 476	142 184
20	1 850 575 1 850 575	2 193 853 2 193 853
	15 16 17 18 19	15 1 049 564 16 289 558 17 - 1 339 122  18 189 468 19 8 189 476 20 1 850 575

# ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020 (EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	22	237 964	262 466
Commissions (en produits)	23	56 449	59 452
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	25 203	32 537
Revenus du portefeuille d'investissement	25	24 855	26 666
Total des produits d'exploitation bancaire		344 471	381 121
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	(93 490)	(116 832)
Commissions encourues		(7 344)	(7 743)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(121)	(297)
Total des charges d'exploitation bancaire		(100 955)	(124 872)
PRODUIT NET BANCAIRE		243 516	256 249
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(14 395)	(251)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs	20		
sur portefeuille d'investissement	28	2 428	1 657
Autres produits d'exploitation		3 599	4 618
Frais de personnel		(98 766)	(103 805)
Charges générales d'exploitation		(45 848)	(44 634)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(8 557)	(10 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 977	103 744
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		554	(6 621)
Impôts sur les bénéfices	29	(28 594)	(39 528)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 937	57 595
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(11 159)	-
Intérêts des minoritaires		(319)	(193)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		42 459	57 402
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		42 459	57 402
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	31	2,123	2,870

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE DINARS)

	es 31/12/2020	31/12/2019
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	311 580	351 359
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(102 408)	(125 615)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers	(68)	102
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle	65 841	181 263
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	193 070	(184 316)
Acquisition / Cession des titres de placement	-	2 260
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(148 935)	(124 365)
Autres flux de trésorerie d'exploitation	2 312	(29 747)
Impôts sur les sociétés	(53 164)	(50 238)
Flux d'exploitation des activités non bancaires	(1 211)	371
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation	267 017	21 074
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	18 154	25 643
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement	18 154 46 961	
·		34 275
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement	46 961	34 275
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement Acquisitions et cessions des immobilisations	46 961 (182)	34 275 (7 465)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement  Acquisitions et cessions des immobilisations  Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	46 961 (182)	25 643 34 275 (7 465) 52 453 (1 624)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement Acquisitions et cessions des immobilisations Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement  ACTIVITES DE FINANCEMENT	46 961 (182) <b>64 933</b>	34 275 (7 465) <b>52 453</b> (1 624)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement  Acquisitions et cessions des immobilisations  Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement  ACTIVITES DE FINANCEMENT  Emission/Rachat d'action  Augmentation / diminution des ressources spéciales  Dividendes versés	46 961 (182) <b>64 933</b> (134)	34 275 (7 465) <b>52 453</b> (1 624) (85 939)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement  Acquisitions et cessions des immobilisations  Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement  ACTIVITES DE FINANCEMENT  Emission/Rachat d'action  Augmentation / diminution des ressources spéciales  Dividendes versés  Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations	(182) 64 933 (134) (87 240)	34 275 (7 465) <b>52 453</b> (1 624) (85 939)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement  Acquisitions et cessions des immobilisations  Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement  ACTIVITES DE FINANCEMENT  Emission/Rachat d'action  Augmentation / diminution des ressources spéciales  Dividendes versés	(134) (87 240) (1 691)	34 275 (7 465) <b>52 453</b> (1 624) (85 939) (25 753)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement  Acquisitions et cessions des immobilisations  Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement  ACTIVITES DE FINANCEMENT  Emission/Rachat d'action  Augmentation / diminution des ressources spéciales  Dividendes versés  Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations  Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)	(182) 64 933 (134) (87 240) (1 691) (4 907)	34 275 (7 465) <b>52 453</b> (1 624) (85 939) (25 753) (113 316)
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement  Acquisitions et cessions des immobilisations  Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement  ACTIVITES DE FINANCEMENT  Emission/Rachat d'action  Augmentation / diminution des ressources spéciales  Dividendes versés  Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations  Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)  activités de financement	46 961 (182) 64 933 (134) (87 240) (1 691) (4 907) (93 972)	34 275 (7 465) <b>52 453</b>

# GROUPE UBCI NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

# A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

# 1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

## 1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

#### 1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

# 1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

#### 1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

#### 1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

# 1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

#### 2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

#### 2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales :
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

#### 2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

### 2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### 2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

## Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

### Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

#### Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

### Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT  $n^{\circ}$  06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires  $n^{\circ}$  07-2020 et  $n^{\circ}$  08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT  $n^{\circ}$  91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

#### 2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

#### 2.1.5. Provisions sur les engagements

## **2.1.5.1.** Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la règlementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

### (i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

### (ii) <u>Taux de provision</u>

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision	
1	0 %	
2	20 %	
3	50 %	
4	100 %	

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### 2.1.5.2. Provisions collectives

Jusqu'au 31 décembre 2019, la société mère UBCI constituait des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2012-20.

Les provisions collectives constituées par la société mère s'élevaient, au 31 décembre 2019, à **17.353 KDT**.

Au titre de l'exercice 2020, et en application de la circulaire n° 2021-01 modifiant l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 et portant sur une nouvelle méthodologie de détermination des provisions collectives, la banque a constitué des dotations aux provisions complémentaires pour un montant de **6.852 KDT**.

Ainsi, les provisions collectives constituées par le groupe UBCI au 31 décembre 2020, s'élèvent à **24.205 KDT**.

#### 2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2019, à **21.500 KDT**. Au 31 décembre 2020, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **21.855 KDT**.

## 2.1.6. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

#### 2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

#### 2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### ✓ Le portefeuille-titres commercial

<u>Titres de transaction</u>: Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

<u>Titres de placement</u>: Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### ✓ Le portefeuille d'investissement

<u>Titres d'investissement</u>: Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

<u>Titres de participation</u>: Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

# 2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

<u>Les titres de transaction</u>: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

<u>Les titres de placement</u>: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

<u>Les titres d'investissement</u>: Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### 2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

#### 2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

# 2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 % & 20%

# 2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

#### 2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2020 à 12.148 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

# 2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

#### 3. IMPACT DE LA PANDEMIE COVID-19

Apparue au cours du dernier trimestre 2019 en Chine, la pandémie du COVID 19 s'est rapidement étendue à l'ensemble de la planète amenant les autorités à prendre rapidement de strictes mesures de protection.

Ces dispositions ont permis de contenir la progression de la pandémie mais n'ont pas été sans conséquence sur l'activité et toutes les économies ont connu des récessions sans précédents au cours de l'année 2020.

La crise sanitaire, la récession économique et les mesures de soutien prises par les autorités ne sont pas sans conséquences sur les résultats de 2020 du groupe et surtout de la société mère UBCI.

La présente note a pour objectif de donner une image fidèle de l'impact du COVID 19 sur la société mère UBCI.

#### 3.1 LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020

#### a- Activité

Malgré une concurrence qui demeure forte, le montant des dépôts de la clientèle a progressé de 8,2% par rapport au 31 décembre 2019 et la structure favorable de ces dépôts qui privilégie les dépôts les moins rémunérés a été maintenue, les comptes à vue et les comptes d'épargne représentant 85,9% du total.

Il faut noter une progression plus importante des dépôts de la clientèle des particuliers qui ont constitué une épargne de précaution alors que la trésorerie des entreprises et des professionnels a souffert de la forte diminution de l'activité pendant la période la plus sévère du confinement.

Compte tenu d'un important ralentissement de l'investissement, d'une rigueur réaffirmée dans la gestion quotidienne des crédits à la clientèle et d'un nécessaire durcissement des critères d'octroi et malgré un accompagnement ciblé des contreparties en difficulté, la production nouvelle n'a pas compensé les tombées et le montant des crédits à la clientèle a régressé de 3,0%. Avec 7,4% de créances classées C2, C3 et C4 provisionnées à 84,9%, le portefeuille de crédits demeure très sain

#### b- Rentabilité

En baisse de 5,3%, le produit net bancaire a été directement impacté par la baisse de l'activité ainsi que par les mesures d'accompagnement. La marge nette d'intermédiation a souffert de la baisse des taux directeurs et de la baisse des encours de crédits à la clientèle. Elle a en revanche bénéficié de la baisse des emprunts et ressources spéciales. Le niveau des commissions encaissées a été directement impacté par une baisse significative des opérations bancaires au cours du second trimestre. Le profit de change a pâti d'une baisse sensible des marges alors que les volumes traités sont demeurés stables. Les revenus du portefeuille d'investissement ont diminué au rythme de la baisse du portefeuille de bons du trésor.

Les charges opératoires ont été maîtrisées extériorisant une baisse de 3,7% portée par la réduction de la part variable des frais de personnel alors que les charges générales d'exploitation ont progressé en raison du coût des mesures de protection mises en place dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 (tests, masques, gels...etc.).

Bien que le coût du risque individuel ait été bien maîtrisé se situant à 27 bp, les dotations aux provisions sur créances et hors bilan ont augmenté de 397,2%. Anticipant une sensible

dégradation de la qualité des portefeuilles, la Banque Centrale de Tunisie a modifié les règles de calcul des provisions collectives entrainant, une dotation complémentaire de 6,9 MDT.

Enfin, compte tenu de la taxe conjoncturelle de 2% sur le résultat des exercices 2019 et 2020 décidée suite à la propagation de la Covid-19 et de la contribution au Fonds National de lutte contre la pandémie, une perte provenant des éléments extraordinaires a été enregistré pour 11,1 MDT.

In fine, le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 42,1 MDT, en baisse de 30,5% par rapport à l'exercice précédent.

# c- Estimation de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le résultat net avant impôt au 31 décembre 2020

Eléments	Montant en MDT
Baisse de 100 bp des taux directeurs de la BCT	12
Baisse des commissions liées au confinement	2,4
Contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie de Covid-19 »	7,6
Coût des mesures de protection	1
Taxe conjoncturelle au titre de 2019 et 2020	3,5
Total hors dotations aux provisions collectives	26,5
Dotations aux provisions collectives 2020 (circulaire n° BCT 2021-01)	6,9
Total approximatif (soit 34,5% du RNAI au 31 décembre 2019)	33,4

#### **3.2 Perspectives 2021 et 2022**

A court et moyen terme la détérioration ou, inversement, la résilience de la qualité du portefeuille de crédits à la clientèle constituent l'élément essentiel qui peut influencer la rentabilité et, conséquemment, la solvabilité.

Aussi, afin d'appréhender sur un horizon de 2 ans l'impact du choc macro-économique que représente le COVID-19, un exercice de stress test a été mené selon deux scenarii. Le premier, dit « scenario de base » qui prévoit une reprise lente en 2021 et 2022. Le second, dit « scenario dégradé » marqué par une récession profonde.

Dans le « scenario de base », bien que significativement réduite, la capacité bénéficiaire demeure alors que dans le « scenario dégradé », avec un coût du risque presque 15 fois supérieur aux observations historiques, le résultat est déficitaire en 2021 et 2022.

Dans les deux scenarii, le niveau des fonds propres demeure suffisant pour respecter le ratio de solvabilité.

#### 3.3 CONCLUSION

L'apparition du COVID-19 a entrainé l'ensemble des économies dans une forte récession dont les effets ne sont pas encore tous mesurables.

Au 31 décembre 2020, la société mère UBCI fait preuve d'une bonne résistance en contrôlant le coût des risques de crédit et en maintenant une rentabilité positive.

Sans présager de l'avenir, le stress test réalisé en concertation avec la Banque Centrale de Tunisie montre la capacité de la société mère UBCI d'assurer sa solvabilité dans des conditions économiques durablement dégradées.

Par ailleurs, les réserves de liquidité de la société mère UBCI lui permettent d'accompagner ses clients et de participer au financement de la relance économique.

#### B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

### 1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Vietnode de consolidation	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
UBCI	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI BOURSE	99,97%	99,97%	99 ,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	27,40%	27,35%	27,40%	27,35%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	74,01%	66,87%	74,01%	66,87%	Intégration globale	Intégration globale

<sup>(\*)</sup> La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011.L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2020.

#### 2. Participation de BNP PARIBAS dans le capital de la société mère UBCI

Le 18 Janvier 2019, la société mère UBCI a été informée par BNP PARIBAS de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital. Dans ce cadre, BNP PARIBAS a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP PARIBAS et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de la société mère UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la société mère détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%. L'acquéreur a précisé qu'il

n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation. La mise en œuvre de cet accord a été soumise à l'obtention des autorisations règlementaires en vigueur.

A la date du 24 novembre 2020, la société mère UBCI a annoncé qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de l'obtention de l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie pour l'opération d'acquisition en question, et que la transaction sera réalisée dès la finalisation de toutes les modalités relatives à l'opération.

A la date du 16 mars 2021, la société mère UBCI a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition. Conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019, BNP PARIBAS conserve une participation de 11,09% au capital de la société mère UBCI.

# 3. Participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe		
	2020	2019	
SCHNEIDER	20,00%	20,00%	
LA NOUVELLE SOTIM	23,47%	23,47%	
SAMOFY SERVICES (portage)	0%	20,00%	

# C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

#### 1. ACTIFS

# NOTE 1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 270 050 KDT contre 217 369 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisses	28 079	33 443
Comptes ordinaires BCT	241 971	183 926
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	270 050	217 369

# NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 193 148 KDT contre 204 673 KDT au 31 décembre 2019 et se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banque Centrale de Tunisie	42 878	101 341
Banque de dépôt	110 000	-
Avoirs chez les correspondants	40 086	103 328
Créances rattachées sur les établissements financiers	184	4
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	193 148	204 673

# NOTE 3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à un montant de 2 498 884 KDT contre 2 570 431 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et comptes rattachés (i)	2 554 600	2 603 300
dont leasing	173 259	167 849
Comptes débiteurs de la clientèle	137 900	150 289
Total brut	2 692 500	2 753 589
Provisions et Agios réservés	(193 616)	(183 158)
dont Agios réservés	(14 899)	(15 161)
Total net	2 498 884	2 570 431

# (i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits accordés à la clientèle	2 297 138	2 350 830
dont Leasing	173 259	167 849
Autres crédits à la clientèle	57 107	54 591

Total Prêts et comptes rattachés	2 554 600	2 603 300
Créances rattachées	11 143	4 376
Créances douteuses	189 212	193 503

# NOTE 4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 1 584 KDT contre 1 592 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de transaction	1 118	1 188
Titres de placement	404	404
Créances rattachées	62	
Total portefeuille-titres commercial	1 584	1 592

# NOTE 5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2020 à 363 424 KDT contre 404 210 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	28 476	30 296
Titres en portage	-	36
Titres d'investissement	312 330	357 915
Créances rattachées/ Titres d'investissement	24 536	18 231
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(1 918)	(2 268)
Total net portefeuille d'investissement	363 424	404 210

# NOTE 6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 35 626 KDT au 31 décembre 2020 contre 39 525 KDT au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	56 953	55 579
Immobilisations corporelles	134 804	133 122
Valeurs brutes en fin de période	191 757	188 701
Amortissements cumulés	(156 131)	(149 176)
Valeurs nettes en fin de période	35 626	39 525

# NOTE 7 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 15 300 KDT au 31 décembre 2020 contre 31 décembre 2019.

15 454 KDT au

# NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 112 408 KDT au 31 décembre 2020 contre 119 232 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Débiteurs divers	48 040	77 377
Comptes de régularisation	62 657	41 508
Comptes de Stock	854	737
Créances prises en charge par l'Etat	1 977	700
Charges à répartir	155	94
Moins: provisions sur autres actifs	(1 275)	(1 185)
Valeurs nettes des autres actifs	112 408	119 231

#### 2. NOTES PASSIFS

# NOTE 9 – BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET CCP

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2020 contre un solde de 69 186 KDT au 31 décembre 2019 détaillé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts au jour le jour et à terme	-	69 000
Dettes rattachées	-	186
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	-	69 186

# NOTE 10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 51 451 KDT au 31 décembre 2020 contre 181 855 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banques non-résidentes	51 333	86 029
Banques de dépôt	-	95 000
Organismes financiers spécialisés	41	109
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	77	717
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	51 451	181 855

# NOTE 11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 629 166 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 2 435 219 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	1 479 640	1 389 701
Comptes d'épargne	775 614	701 659
CAT / BC et autres produits financiers	258 663	236 919
DAT/BC échus non remboursés	12 658	2 702
Autres sommes dues à la clientèle	64 460	55 020
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	34 000	46 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	4 131	3 218
Total dépôts et avoirs de la clientèle	2 629 166	2 435 219

# NOTE 12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 172 172 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 260 744 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Obligataires	2 200	11 460
Ressources étatiques	4 947	5 078
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	4 088	8 565
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	3 886	5 257
Ligne BAD BCT	4 871	6 156
Ligne FADES BCT	10 937	12 620
Fond BNPP	23 772	38 075
Premier logement	1 135	977
Emprunt PROPARCO	19 538	39 169
Ligne BERD	17 746	35 491
Ligne BERD 2	59 348	74 185
Emprunt AFD	13 689	14 742
Autres fonds extérieurs	5 243	6 866
Dettes rattachées à des ressources spéciales	7	1 339
Total des emprunts et ressources spéciales	172 172	260 744

# NOTE 13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 185 166 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 214 675 KDT au 31 décembre 2019. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions (risques et charges, départ à la retraite, congés payés, hors bilan,etc.)	32 802	44 499
Comptes de régularisation	98 035	111 145
Créditeurs divers	54 329	59 031
Total des autres passifs	185 166	214 675

# NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2020, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève à 449 129 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2020
UBCI	100 008	299 382	-	-	41 756	441 146
UBCI BOURSE	-	1 609	-	-	(245)	1 364
GIS	-	1 024	-	-	34	1 058
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	919	-	-	652	1 571
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR	-	500	-	-	-	500
UTP	-	2 120	-	-	249	2 369
SICAV HANNIBAL	-	259	-	-	(14)	245
SICAV UNIVERS	-	849	-	-	27	876
Total des capitaux propres du groupe	100 008	306 662	-	-	42 459	449 129

# 3. Notes des engagements hors bilan

# NOTE 15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 un montant de 1 049 564 KDT contre un solde de 1 256 231 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
En faveur d'établissements bancaires et financiers	822 748	1 033 089
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	226 816	223 142
- Cautions fiscales (a)	18 295	15 451
- Cautions pour marchés (b):	106 784	98 532
• En devises	8 741	13 520
• En dinars	98 043	85 012
- Cautions douanières (c)	48 244	59 243
- Cautions diverses (d):	45 094	40 697
• En devises	30 575	30 406
• En dinars	14 519	10 291
- Obligations cautionnées (e)	8 399	9 219
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	1 049 564	1 256 231

# NOTE 16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 289 558 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 216 376 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	47 844	5 003
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	241 714	211 373
- Ouverture de crédits documentaires	174 798	160 654
- Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	66 916	50 719
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	289 558	216 376

# NOTE 4.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2020 contre un solde de 69 000 KDT au 31 décembre 2019 :

	31/12/2020	31/12/2019
Effets finançables donnés en garantie	-	37 000
BTA donnés en garantie	-	32 000
Total	-	69 000

### NOTE 18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2020, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 189 468 KDT contre 142 176 KDT au 31 décembre 2019.

# NOTE 19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

# NOTE 20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 575 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 2 193 853 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	102 565	119 223
Garanties reçues des banques :	805 060	1 036 330
- Garanties reçues des banques non résidentes	805 060	1 036 330
Nantissement titres	16 301	31 005
Garanties reçues de la clientèle	926 649	1 007 295
Total des garanties reçus en KDT	1 850 575	2 193 853

#### NOTE 21 – OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2020 comme suit :

Achat au comptant	33 611 KDT
Vente au comptant	22 195 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2020 comme suit :

Achat à terme	7 965 KDT
Vente à terme	59 644 KDT

# 4. NOTES ETAT DE RESULTAT

# NOTE 22 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 237 964 KDT en 2020 contre un solde de 262 466 KDT en 2019. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	11 673	7 169
Produits sur opérations de crédit	212 347	240 727
Revenus assimilés	13 944	14 570
Total des intérêts et revenus assimilés	237 964	262 466

# NOTE 23 – COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Le solde de cette rubrique s'élève à 56 449 KDT en 2020 contre un solde de 59 452 KDT en 2019. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	43 608	45 600
Commissions de tenue de compte	5 675	6 218
Commission sur opération de change manuel	75	173
Autres commissions	7 091	7 461
Total des commissions (en produits)	56 449	59 452

# NOTE 24 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 203 KDT en 2020 contre un solde de 32 537 KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains sur portefeuille titres commercial	28 347	40 566
Pertes sur portefeuille titres commercial	(3 144)	(8 029)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	25 203	32 537

# NOTE 25 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2020 un montant de 24 855 KDT contre 26 666 KDT en 2019 se détaillant comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts /titre en portage	4	4
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	23 571	25 678
Dividendes sur portefeuille participation	1 280	984
Total des revenus du portefeuille d'investissement	24 855	26 666

# NOTE 26 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 93 490 KDT en 2020 contre un solde de 116 832 KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	5 821	17 376
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	73 998	76 302
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	12 755	17 544
Charges assimilées	916	5 610
Total des intérêts encourus et charges assimilées	93 490	116 832

# NOTE 27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 395 KDT en 2020 contre un solde de 251 KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions	20 273	15 297
Reprises de provisions	(7 710)	(16 793)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	3	7
Pertes sur créances irrécouvrables	307	273
Créances radiées	1 608	1 595
Récupération sur créances radiées	(86)	(128)
Total	14 395	251

# NOTE 28 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (2 428) KDT en 2020 contre un solde de (1 657) KDT en 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Etalement Prime /Titres d'investissement	(2 062)	(2 247)
Dotations/Reprises de provisions	(350)	(136)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(16)	726
Total	(2 428)	(1 657)

# NOTE 29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 28 594 KDT en 2020 contre un solde de 39 528 KDT en 2019. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Impôt exigible	28 554	39 516
Impôt différé	40	12
Total	28 594	39 528

#### NOTE 30 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi Gouvernemental n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », il est institué une taxe conjoncturelle, non déductible fiscalement, au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021 calculée au taux de 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2019 et 2020 avec un minimum de 5.000 dinars.

La charge constatée par le groupe à ce titre s'élève à 3 559 KDT.

Par ailleurs, en application de la décision du Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 31 mars 2020, la banque a procédé à la contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie de Covid-19 » mis en place par l'Etat pour soutenir les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre ladite Pandémie et faire face à ses implications économiques et sociales.

Le montant du don accordé par la banque et constaté parmi les charges exceptionnelles du groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 7 600 KDT. Ainsi, les pertes avant impôt provenant des éléments extraordinaires supportées par le groupe, s'élèvent au 31 décembre 2020 à 11 159 KDT.

#### NOTE 31 – RÉSULTAT CONSOLIDE PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2020 est déterminé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (en KDT)	42 459	57 402
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,123	2,870

# NOTE 32 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 443 168 KDT contre 205 189 KDT au 31 décembre 2019, ce solde s'analyse comme suit :

31/12/2020	31/12/2019
28 079	33 443
241 971	183 926
71 572	103 328
42 878	100 734
	28 079 241 971 71 572

Total liquidités et équivalents de liquidités		
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(51 451)	(52 240)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(69 000)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(95 000)
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	110 000	-

# NOTE 33 – ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

1. Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note « B.2. Participation de BNP PARIBAS dans le capital de la société mère UBCI », l'UBCI a annoncé en date du 16 mars 2021 qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le Groupe CARTE de 7.800.000 actions, représentant une participation de 39% du capital de la société mère UBCI et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019. Suite à cette opération, le Groupe BNP PARIBAS n'est plus l'actionnaire de référence de la société mère UBCI.

Préalablement à ladite cession, la société mère UBCI bénéficie de la mise à disposition du « Corebanking system ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au Groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, la société mère UBCI sera amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS, et d'encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique.

A la date d'arrêté des présents états financiers consolidés, l'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par la société mère UBCI durant la période de transition, ne peut pas être estimé.

2. La société mère UBCI a reçu en date du 29 janvier 2021, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 31 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

# 1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 449.129 KDT, un bénéfice net consolidé de 42.459 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 443.168 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2020, ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### Questions Clés de l'Audit

### Diligences accomplies

#### 3.1 Couverture du risque de crédit

#### Risque identifié:

Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
  - Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la règlementation de la BCT.
  - Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions;

 Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « 3. Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2020 à 2.692.500 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.899 KDT et à 193.616 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

 Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

# 3.2 Dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS

### Risque identifié:

La société mère a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatiques.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2020 et présentées au niveau des « Charges générales d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations présentées au niveau de la Note 6 « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 6.375 KDT et 361 KDT.

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la société mère comme des conventions

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

# 3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

### Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2020 s'élèvent à 237.964 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « 2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

# Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie :
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

#### 4. Observations

# 4.1 Impact de la pandémie COVID-19

Comme présenté au niveau de la note aux états financiers consolidés « 3. Impact de la pandémie COVID-19 », la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, son impact sur la situation économique du pays et les mesures de soutien prises par les autorités ont eu des conséquences sur le résultat du groupe UBCI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'impact de ladite crise sur le résultat avant impôt de l'exercice 2020 a été estimé par la société mère UBCI à un montant de 26,5 millions de dinars correspondant à des charges supplémentaires et des manques à gagner détaillés au niveau de la note précitée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# 4.2 Impact du changement de la méthodologie de détermination des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du paragraphe « 2.1.5.2. Provisions collectives » de la note aux états financiers consolidés « 2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », en application de la circulaire BCT n° 2021-01 portant sur une nouvelle méthodologie de détermination des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, le groupe UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 6.852 KDT portant le stock des desdites provisions au 31 décembre 2020 à 24.205 KDT. L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de reprendre des provisions pour un montant de 2.373 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# 4.3 Changement de contrôle de la société mère UBCI et passif éventuel

A la date du 16 mars 2021, la société mère UBCI a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%, et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019 ayant obtenu l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie au cours du mois de novembre 2020.

Par ailleurs, et ainsi qu'il est indiqué au premier paragraphe de la note « 33. Éventualités et événements postérieurs à la date de clôture », la société mère UBCI bénéficie de la mise à disposition du « Core Banking System ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, la société mère UBCI sera amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS, et d'encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique.

A la date du présent rapport, l'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par la société mère UBCI durant la période de transition, ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# 4.4 Contrôle fiscal en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du deuxième paragraphe de la note aux états financiers consolidés « 33. Éventualités et événements postérieurs à la date de clôture », la société mère UBCI a reçu en date du 29 janvier 2021, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# 5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# 6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

# 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu;
  - Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 31 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés
Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT
Wael KETATA

<b>AVIS</b>	DΕ	SOC	JET	ES

# **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

# SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mme Néjiba CHOUK.

**BILAN** (exprimé en millimes)

ACTIFS	<u>Notes</u>	30-juin <u>2020</u> _	30-juin <u>2019</u>	31-déc <u>2019</u>
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés Immobilisations incorporelles Moins : Amortissements	4	8 486 897,855 (8 480 951,993) <b>5 945,862</b>	8 486 897,855 (8 476 020,289) <u>10 877,566</u>	8 486 897,855 (8 478 486,141) <u>8 411,714</u>
Immobilisations corporelles Moins : Amortissements	4	180 997 290,235 (170 680 326,840) <b>10 316 963,395</b>	180 081 156,880 (169 146 234,210) <u>10 934 922,670</u>	180 650 082,933 (169 832 192,382) <u>10 817 890,551</u>
Immobilisations financières Moins : Provisions	5	5 551 770,076 (5 103 265,000) <b>448 505,076</b>	5 516 545,639 (5 103 265,000) <u>413 280,639</u>	5 551 724,299 (5 103 265,000) <u>448 459,299</u>
Total des actifs immobilisés		10 771 414,333	<u>11 359 080,875</u>	<u>11 274 761,564</u>
Autres actifs non courants		-	-	-
Total des actifs non courants		<u>_1</u> 0 <u>77</u> 1 414, <u>33</u> 3	<u>11 359 080,875</u>	11 274 761,564
ACTIFS COURANTS				
Stocks Moins : Provisions	6	28 306 963,890 (1 113 405,029) <b>27 193 558,861</b>	28 632 448,641 (1 139 383,415) <b>27 493 065,226</b>	24 153 490,292 (1 113 405,029) 23 040 085,263
Clients et comptes rattachés Moins : Provisions	7	49 153 385,526 (33 806 082,841) <b>15 347 302,685</b>	51 171 269,880 (33 137 149,743) 18 034 120,137	49 196 916,877 (31 406 653,736) 17 790 263,141
Autres actifs courants Moins : Provisions	8	15 719 278,102 (1 806 338,177) <b>13 912 939,925</b>	16 875 755,497 (4 336 553,705) <b>12 539 201,792</b>	14 064 373,268 (1 789 475,595) 12 274 897,673
Placements et autres actifs financiers Moins : Provisions	9	3 221 689,103 0,000 <b>3 221 689,103</b>	2 022 831,099 0,000 <b>2 022 831,099</b>	2 299 866,780 0,000 <b>2 299 866,780</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	2 882 064,230	2 418 995,086	4 432 009,137
Total des actifs courants		<u>6</u> 2 5 <u>5</u> 7 554, <u>80</u> 4	62 508 213.340	59 837 121,994
Total des actifs		73 328 969,137	73 867 294,215	71 111 883,558

# BILAN (exprimé en millimes)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Notes</u>	30-juin <u>2020</u> _	30-juin <u>2019</u>	31-déc <u>2019</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social Réserves légales Réserves spéciales Actions propres Autres capitaux propres Résultats reportés		12 623 469,000 2 419 912,385 2 603 050,000 (325 724,075) 7 721 595,946 (262 590 202,419)	12 623 469,000 2 419 912,385 2 603 050,000 (325 724,075) 7 726 595,946 (258 256 666,422)	12 623 469,000 2 419 912,385 2 603 050,000 (325 724,075) 7 724 095,946 (258 256 666,422)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(237 547 899,163)	(233 209 363,166)	(233 211 863,422)
		(208 902,539)	(484 967,125)	(4 333 535,997) =
Total des capitaux propres avant affectation	11	(237 756 801,702)	(233 694 330,291)	(237 545 399,163)
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts Autres passifs non courants Provisions	12 13 14	18 742 555,272 844 649,402 4 508 527,992	23 879 055,927 844 649,402 6 103 901,575	21 297 402,466 844 649,402 4 534 064,384
Autres dettes non courantes	15		0,000 30 827 606,904	26 676 116,252
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	16	9 389 923,944	8 491 301,021	8 500 237,945
Autres passifs courants  Concours bancaires et autres passifs financiers	17 18	85 172 169,621 192 427 944,608	83 546 662,549 184 696 054,032	84 127 305,646 189 353 622,878
		286 990 038,173	276 734 017,602	281 981 166,469
Total des passifs		311 085 770, 879	307 561 624,506	308 657 282,721
Total des capitaux propres et passifs		73 328 969,137	73 867 294,215	71 111 883,558

# ETAT DE RESULTAT

	Notes	30-juin	30-juin	31-déc
PRODUITS D'EXPLOITATION		2020	2019	<u>2019</u>
Revenus Autres produits d'exploitation Total des produits d'exploitation	19 20	24 581 180,257 213 241,530 24 774 401,787	30 108 310,429 318 721,708 30 427 032,137	61 906 990,026 546 713,211 <b>62 453 703,237</b>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variations des stocks de produits finis et encours Achats d'approvisionnements consommés Charges de personnel Dotations aux amortissements & aux provisions Autres charges d'exploitation	21 22 23 24	(4 641 185,854) 20 124 321,265 6 855 176,418 1 068 660,463 1 163 938,644	4 694 831,725 13 982 084,070 8 709 169,142 335 755,590 1 334 143,064	8 841 861,220 37 159 789,969 17 270 421,670 (2 619 471,533) 3 281 127,268
Total des charges d'exploitation		24 570 910,936	29 055 983,591	63 933 728,594
RESULTAT D'EXPLOITATION		203 490,851	1 371 048,546	(1 480 025,357)
Charges financières nettes Produits des placements Autres gains ordinaires Autres pertes ordinaires	25 26 27 28	(1 370 226,618) 0,000 1 019 851,897 (30 746,957)	(1 994 617,773) 0,000 248 915,197 (46 378,103)	(3 825 455,350) 0,000 1 164 771,145 (58 294,339)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		(177 630,827)	(421 032,133)	(4 199 003,901)
Impôts sur les Sociétés		(31 271,712)	(63 934,992)	(134 532,096)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		(208 902,539)	(484 967,125)	(4 333 535,997)
Eléments extraordinaires		-		-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(208 902,539)	(484 967,125)	(4 333 535,997)
Effet des modifications comptables			-	
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		(208 902,539)	(484 967,125)	(4 333 535,997)

# Etat des flux de trésorerie (Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période close le		
	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		(208 902,539)	(484 967,125)	(4 333 535,997)
Ajustements pour:				
- Amortissements et provisions		1 068 660,463	335 755,590	(4 849 210,080)
- Variations des :				
Stocks		325 484,751	4 644 931,809	9 123 890,158
Créances		2 017 884,354	664 688,411	2 639 041,414
Autres actifs courants		1 156 477,395	1 877 058,911	4 688 441,140
Placements et autres actifs financiers		(1 198 858,004)	(582 570,000)	(859 605,681)
Fournisseurs et autres dettes		(2 956 137,335)	(6 871 972,275)	(6 282 392,254)
-Transfert de charges				-
- Plus ou moins value de cession		-	-	
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		204 609,085	(417.074.670)	126 628,700
activities d exploitation		204 009,085	(417 074,679)	120 020,700
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
u mvestissement				
Décaissement provenant de l'acquisition				
d'immobilisations corporelles et		(78 550,760)	(320 934,682)	(889 860,735)
incorporelles				
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations				
corporelles et incorporelles		26 000,000	-	
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations				
financières			18 836,984	-
Décaissements provenant de l'acquisition				
d'immobilisations financières		-	-	
d minioumsations imancieres				(16 341,676)
Total des flux de trésorerie liés aux		(52 550,760)	(302 097,698)	(906 202,411)
activités d'investissement		(62 66 0), 00)	(602 077,070)	(300 202,111)
Flux de trésorerie liés aux activités de				
financement				
Dividendes et autres distributions		-	-	
Comptes courants		-	-	
Encaissements provenant des emprunts		883 382,889	2 265 360,378	5 593 108,143
Encaissements provenant des subventions		(2 500,000)	(2 500,000)	(5 000,000)
Décaissement pour remboursement des emprunts		(1 946 389,425)	, , ,	, , , ,
Total des flux de trésorerie liés aux activités de				
financement		(1 065 506,536)	2 262 860,378	5 588 108,143
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
Variation de trésorerie		(913 448,211)	1 543 688,001	4 808 534,432
Trésorerie au début de l'exercice		(27.831.774,907)	(32 640 309,339)	(32 640 309,339)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.27.	(28.745.223,118)	(31 096 621,338)	(27 831 774,907)

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

#### **NOTE N°1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70.87%.

#### **NOTE N°2 -REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **NOTE 2.1. DECLARATION DE CONFORMITE:**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### NOTE 2.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

#### 2.2.1. Continuité d'exploitation :

La société a accusé au titre de la période close le 30 juin 2020 une perte nette égale à 208 903 D, portant les capitaux propres à cette date à - 237 756 802 D, soit 244 068 537 D en deçà de la moitié du capital social.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Suite à l'acquisition en 2016 par la société AFRICA HOLDING de 70,87 % du capital de la société, un plan de restructuration a été établit et mise en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières :
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;
- La recherche d'un partenaire stratégique nouveau.

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés, les présents Etats Financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP serait en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

### 2.2. 2. Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en Dinars Tunisiens.

### Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend :

- le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables,
- les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation effectives de chaque immobilisation et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33 %
Matériel de transport	20 %
Matériel informatique	15 %
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10 %
Matériel et outillage industriel	10 %
Know How	10 %
Mobilier et matériel de bureaux	10 %
Fonds de commerce	5 %
Constructions	5 %

La société a réévalué une partie de ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 4 Juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation égale à 7 705 346D, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisations	Taux d'amortissement
Matériel et outillages industriels	20 %
Constructions	2,5 à 5 %

### Stocks:

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours et produits finis) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les pièces de rechange pouvant être utilisées de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat.

En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisées exclusivement pour des immobilisations non interchangeables sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme comptable NCT N° 05 relative aux immobilisations corporelles.

### **Emprunts et charges d'emprunts :**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts se rapportant à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financière nettes", à mesure qu'elles sont courues.

Les emprunts antérieurs à 2016 font l'objet de négociations en cours prévoyant l'abandon des intérêts, des intérêts de retard et une quote part du principal dans le cadre de la loi 36-2018 du 06 juin 2018.

### Opérations en monnaies étrangères ;

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes de la société, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

Au 30 juin 2020, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaies étrangères sont actualisés en dinars par référence aux taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

### Revenus:

Les revenus provenant de la vente des produits fabriqués par la société sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

# **NOTE N°3: BILAN**

Le bilan, arrêté au 30 juin 2020, présente un total net égal à 73 328 969 D contre 73 867 294 D au 30 juin 2019 et 71 111 884 D au 31 décembre 2019, détaillé comme suit :

(En dinars)

(En dinars)					
		AU	AU	AU	VARIATIONS
DESIGNATION	NOTES	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	30/06/2020 et 31/12/2019
					31/12/2019
ACTIFS:					
ACTIFS NON COURANTS :					
- Immobilisations incorporelles	3-1	5 946	10 878	8 412	-2 466
- Immobilisations corporelles	3-2	10 316 963	10 934 923	10 817 891	-500 928
- Immobilisations financières	3-3	448 505	413 281	448 459	46
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		10 771 414	11 359 081	11 274 762	-503 348
ACTIFS COURANTS :					
- Stocks	3-4	27 193 559	27 493 065	23 040 085	4 153 474
- Clients et comptes rattachés	3-4	15 347 303	18 034 120	17 790 263	-2 442 960
- Autres actifs courants	3-5		12 539 202	12 274 898	1 638 042
		13 912 940			
- Placements et autres actifs financiers	3-7	3 221 689	2 022 831	2 299 867	921 822
- Liquidités et équivalents de liquidités	3-8	2 882 064	2 418 995	4 432 009	-1 549 945
TOTAL ACTIFS COURANTS		62 557 555	62 508 213	59 837 122	2 720 433
TOTAL ACTIFS		73 328 969	73 867 294	71 111 884	2 217 085
CADITALLY PROPERCY.					
CAPITAUX PROPRES :		40.000.400	40.000.400	40.000.400	
- Capital social		12 623 469	12 623 469	12 623 469	0
- Réserve légale		2 419 912	2 419 912	2 419 912	0
- Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050	2 603 050	0
- Actions propres		-325 724	-325 724	-325 724	0
- Autres capitaux propres		7 721 596	7 726 596	7 724 096	-2 500
- Résultats reportés		-262 590 202	-258 256 666		-4 333 536
· ·					
- Résultat de l'exercice		-208 903	-484 967	-4 333 536	4 124 633
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3-9	-237 756 802	-233 694 331	-237 545 399	-211 403
PASSIFS:					
PASSIFS NON COURANTS :					
- Emprunts	3-10	18 742 555	23 879 056	21 297 402	-2 554 847
- Autres passifs non courants	3-11	844 649	844 649	844 649	0
- Provisions	3-12	4 508 528	6 103 902	4 534 064	-25 536
- 1 10 (13)0113	3-12	4 300 320	0 103 902	4 334 004	-23 330
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		24 095 732	30 827 607	26 676 116	-2 580 384
PASSIFS COURANTS :					
- Fournisseurs et comptes rattachés	3-13	9 389 924	8 491 301	8 500 238	889 686
- Autres passifs courants	3-14	85 172 170	83 546 663	84 127 306	1 044 864
- Concours bancaires et autres passifs financiers	3-15	192 427 945	184 696 054	189 353 623	3 074 322
235410 Sanoanos et autros passino iniarioloto		102 127 040	.5. 500 004		3 37 4 322
TOTAL PASSIFS COURANTS		286 990 038	276 734 018	281 981 166	5 008 872
TOTAL PASSIFS		311 085 771	307 561 625	308 657 283	2 428 488
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		73 328 969	73 867 294	71 111 884	2 217 085

Nous vous présentons ci-après des notes d'information sur les différentes rubriques du susdit bilan, à chaque fois que celles-ci nous paraîtront utiles.

# **NOTE N°3 – 1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 5 946 D contre 8 412 D au 31 décembre 2019, enregistrant une diminution égale à -2 466 D correspondant à la dotation aux amortissements de la période détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	VALEURS AU 30/06/2020	VALEURS AU 31/12/2019	VARIATIONS
I. VALEURS BRUTES :			
-Know How	7 004 062	7 004 062	0
-Logiciels	720 139	720 139	
-Fonds commercial	762 697	762 697	0
	8 486 898	8 486 898	0
II. AMORTISSEMENTS :			
-Know How	-7 004 062	-7 004 062	0
-Logiciels	-714 193	-711 727	-2 466
-Fonds commercial	-762 697	-762 697	0
	-8 480 952	-8 478 486	-2 466
TOTAL VALEURS COMPTABLES NETTES	5 946	8 412	-2 466

## NOTE N°3 – 2: IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 10 316 963 D contre 10 817 891 D au 31 décembre 2019 enregistrant une diminution égale à 500 928 D, détaillée comme suit :

- Acquisitions de la période : 417 372 D
- Cessions et reclassements : - 70 165 D
- Réintégration amortissements : 70 161 D
- Dotations aux amortissements de l'exercice : - 918 295 D

Cette variation est détaillée comme suit :

### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS ARRETES AU 30 JUIN 2020

		VALEURS I	BRUTES			AM	ORTISSEMEN	TS	
IMMOBILISATIONS	Solde au 31/12/2019	Acquisitions De la période	Cessions & reclassements	<u>Solde</u> 30/06/2020	<u>Cumuls au</u> 31/12/2019	Dotation de La période	Cession & Régul	<u>Cumuls au</u> 30/06/2020	Valeur comptable nette 30/06/2020
IMMO. INCORPORELLES									
-Know How	7 004 062	0	0	7 004 062	-7 004 062	0	0	-7 004 062	0
-Logiciels	720 139	0	0	720 139	-711 727	-2 466	0	-714 193	5 946
-Fonds commercial	762 697	0	0	762 697	-762 697	0	0	-762 697	0
Sous-total (I)	8 486 898	0	0	8 486 898	-8 478 486	-2 466	0	-8 480 952	5 946
IMMO. CORPORELLES									
-Terrains	1 368 098	0	0	1 368 098	0	0		0	1 368 098
-Constructions	24 892 371	0	0	24 892 371	-21 201 883	-362 805	0	-21 564 688	3 327 682
-Constructions réévaluées	870 029	0	0	870 029	-664 992	-6 309	0	-671 301	198 728
-Agenc. Aménag. des constructions	3 827 116	0	0	3 827 116	-3 317 424	-27 027	0	-3 344 451	482 665
-Matériel & outillages industriels	106 220 637	0	0	106 220 637	-102 461 447	-387 361	0	-102 848 808	3 371 829
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 454 318	0	0	37 454 318	-37 454 318	0	0	-37 454 318	0
-Matériel de transport	1 551 490	115 215	-70 161	1 596 544	-1 514 073	-34 795	70 161	-1 478 707	117 838
-Matériel informatique	1 321 233	0	0	1 321 233	-1 265 573	-16 238	0	-1 281 811	39 422
-Agencements-Amén. & Installations	2 380 592	0	0	2 380 592	-1 503 868	-80 952	0	-1 584 820	795 773
-Equipement de bureau	470 709	0	10 476	481 185	-448 614	-2 809	0	-451 423	29 762
-En cours	293 490	302 157	-10 480	585 167		0		0	585 167
Sous-total (II)	180 650 083	417 372	-70 165	180 997 290	-169 832 192	-918 295	70 161	-170 680 326	10 316 963
Total (I+II)	189 136 981	417 372	-70 165	189 484 188	-178 310 679	-920 761	70 161	-179 161 278	10 322 910

## NOTE N°3 – 3: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 448 505 D contre 448 459 D au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation égale à 46 D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Titres de participation SOMACOP	594 910	594 910	0
Titres de participation S M T P Amine	4 508 355	4 508 355	0
Cautionnements	420 425	420 425	0
Dépôts versés	28 080	28 034	46
TOTAL VALEURS BRUTES PROVISIONS	5 551 770	5 551 724	46
Titres de participation SOMACOP	594 910	594 910	0
Titres de participation S M T P Amine	4 508 355	4 508 355	0
TOTAL PROVISIONS	5 103 265	5 103 265	0
VALEURS NETTES COMPTABLES	448 505	448 459	46

Le capital de SOMACOP est arrêté à 595 000 D dont 99,99 % soit 594 910 D est détenu par la STIP.

La valeur mathématique de l'action SOMACOP étant négative, la participation de la STIP dans cette société a été dotée d'une provision pour dépréciation d'égal montant.

\* La SMTP Amine, filiale marocaine de la STIP, est en redressement judiciaire suite à des difficultés financières aigues.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit 4 508 355 D a été intégralement provisionnée.

## **NOTE N°3-4: STOCKS**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 27 193 559 dinars contre 23 040 085 D au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation égale à 4 153 474 D, détaillée comme suit :

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Matières premières	8 956 146	9 315 261	-359 115
Autres approvisionnements	7 401 347	7 529 945	-128 598
Stock des en-cours de production de biens	3 618 759	3 458 576	160 183
Stock des produits Finis	8 330 712	3 849 708	4 481 004
	28 306 964	24 153 490	4 153 474
PROVISIONS			
Matières premières	31 714	31 714	0
Autres approvisionnements	800 000	800 000	0
Stock des produits Finis	281 691	281 691	0
	1 113 405	1 113 405	0
VALEURS NETTES COMPTABLES	27 193 559	23 040 085	4 153 474

# NOTE N°3-5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 15 347 303 D contre 17 790 263 D au 31 décembre 2019 enregistrant une diminution égale à 2 442 960 D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
Clients locaux et étrangers	6 092 200	6 368 493	-276 293
Clients, effets à recevoir	35 000		35 000
Clients douteux	43 026 186	42 779 450	246 736
Clients écart de conversion	-[	48 974	-48 974
VALEURS BRUTES	49 153 386	49 196 917	-43 531
PROVISIONS	-33 806 083	-31 406 654	-2 399 429
VALEURS NETTES COMPTABLES	15 347 303	17 790 263	-2 442 960

## **CLIENTS LOCAUX ET ETRANGERS:**

Cette rubrique arrêtée au 30 juin 2020 à 6 092 200 D est détaillée comme suit :

SOMACOP	1 838 770
SARL MAGHREB TRAILER INDUSTRIE	1 516 872
STT	565 683
CENTRE TECHNIQUE DE LA CHIMIE	315 484
BECHIR LOUATI (SFAX PNEU)	256 115
PNEUS BAB DOUKKALA	468 493
Société JOMAA SA	129 932
SOCIETE PNEURAMA	51 586
Société EL WAFA	35 549
I.C.A.R	32 208
STAFIM INDUSTRIELLE	273 367
TUNICOM	154 124
PARC AUTO STIP	69 885
STATION PNEU L'ESPOIR	20 355
STAFIM GROS	6 450
SIOC	75 022
U.A.A.I	32 417
SNDP	36 307
Société TOUMI PNEUMATIQUE	9 625
IDIADA AUTOMOTIVE TECHNOLOGIE	7 415
STE MECHRI DE VENTE PNEUS	191 993
Divers clients	4 548
	6 092 200

### **CLIENTS EFFETS A RECEVOIR:**

Cette rubrique arrêtée au 30 juin 2020 à 35 000 D correspondant à la traite du client TUNICOM à échoir le 30 Juin 2020.

### **CLIENTS DOUTEUX ET PROVISIONS:**

La valeur nette des clients douteux est arrêtée au 30 juin 2020 à 9 220 103 D détaillée comme suit :

Valeurs brutes 43 026 186 D Provisions constituées 33 806 083 D

Valeurs nettes 9 220 103 D

Le détail par client se présente comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES	PROVISIONS	VALEURS NETTES
SMTP Amine	20 517 282	11 463 707	9 053 575
SOMACOP -Créances courantes	3 635 975	3 635 975	0
MAAP	7 153 555	7 153 555	0
SNP	6 151 364	6 151 364	0
WTC	2 628 190	2 461 661	166 529
STPCM	1 313 272	1 313 272	0
STE CLE DU PORT	1 198 707	1 198 707	0
ITUREP	282 957	282 957	0
SOCIETE DE COMMERCIALISATION	129 483	129 483	0
M M SERVICES INDUSTRIELS	6 101	6 101	0
STE CHAHINE POUR LE COMMMERCE	5 733	5 733	0
T.I.C	3 566	3 566	0
TOTAL	43 026 186	33 806 083	9 220 103

Les soldes non provisionnés correspondent aux dettes de la STIP envers les susdites sociétés enregistrées au passif du bilan

# **NOTE N°3 – 6: AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 13 912 940 D contre 12 274 898 D au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Fournisseurs débiteurs	2 139 181	993 423	1 145 758
Personnel	201 142	179 034	22 108
Etat, impôts et taxes	7 139 964	6 208 894	931 070
Sociétés du groupe	6 202 996	6 493 006	-290 010
Charges constatées d'avance	24 730	186 133	-161 403
Autres débiteurs	11 265	3 882	7 383
TOTAL VALEURS BRUTES	15 719 278	14 064 373	1 654 905
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE CREANCES			
Intérêts sur C/C Associés	-1 693 222	-1 676 359	-16 863
Fournisseurs débiteurs	-113 116	-113 116	0
TOTAL PROVISIONS	-1 806 338	-1 789 476	-16 863
VALEURS NETTES COMPTABLES	13 912 940	12 274 898	1 638 042

Les créances sur les sociétés du groupe figurant au 30 juin 2020 et au 31 Décembre 2019 respectivement pour 6 202 996 D et 6 493 006 D se détaillent comme suit :

LIBELLES	30/06/2020	31/12/2019	ECARTS
SOMACOP	4 113 711	4 465 887	-352 176
SMTP	1 693 222	1 676 359	16 863
SOMACOP PLUS	396 063	350 760	45 303
	6 202 996	6 493 006	-290 010

## 3.6.1. ETAT, IMPOTS ET TAXES:

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à 7 139 964 D contre 6 208 894 D au 31/12/2019 détaillé comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 981 810	5 595 131	386 679
Etat TVA récupérable	748 499	232 175	516 324
Etat Rappel d'impôts	364 315	364 315	0
Etat TFP à reporter	17 273	17 273	0
Ristourne TFP	28 066	-	28 066
TOTAL	7 139 964	6 208 894	931 069

# NOTE N°3 - 7: PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique, correspondant aux régies d'avance, est arrêtée au 30 juin 2020 à 3 221 689 D contre 2 299 867 D au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

LIBELLES	AU 30/06/2020	AU 31/12/2019	ECARTS
DOUANE	3 221 689	2 299 867	921 822
TOTAUX	3 221 689	2 299 867	921 822

# NOTE N°3 – 8: LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 2 882 064 D contre 4 432 009 D au 31 décembre 2019 enregistrant une baisse égale à -1 549 945 D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
	001001=0=0		
VALEUR A L'ENCAISSEMENT	0	2 229 809	-2 229 809
BANQUE			
STB MSAKEN	11 455	11 758	-303
STB CONTENTIEUX	35 017	35 017	0
STB TUNIS	2 660 691	1 932 757	727 934
BH DOLLARS	134 238	209 406	-75 168
BH LA CARTE	908	0	908
втк	343	479	-136
BTL	15 225	182	15 043
	2 857 877	2 189 599	668 278
CAISSE			
Caisse M'Saken	17 572	3 831	13 741
Caisse ML Bourguiba	5 043	7 660	-2 617
Caisse Tunis	614	154	460
Caisse Transit Sousse	958	956	2
	24 187	12 601	11 586
TOTAL	2 882 064	4 432 009	-1 549 945

A l'exception des comptes STB anciens, en contentieux, les soldes des comptes bancaires ont été valablement rapprochés aux soldes figurant sur les relevés bancaires arrêtés au 30 juin 2020.

# **NOTE N°3 – 9 : CAPITAUX PROPRES**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à -237 756 802 D contre - 237 545 399 D au 31 décembre 2019, enregistrant une variation égale à -211 403 D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserve légale	2 419 912	2 419 912	0
Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres	7 721 596	7 724 096	-2 500
Résultats reportés	-262 590 202	-258 256 666	-4 333 536
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	-237 547 899	-233 211 863	-4 336 036
Résultat de la période	-208 903	-4 333 536	4 124 633
Total des capitaux propres avant affectation	-237 756 802	-237 545 399	-211 403

## Capital social:

Au 30 juin 2020, la structure du capital social de la STIP se présente comme suit :

(En dinars)

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANTS EN DINARS	% DE PARTICIPATION
AFRICA HOLDING OFFICE DU COMMERCE DE TUNISIE AUTRES ACTIONNAIRES DETENANT -5 %	2 982 119 376 373 849 331		70,87% 8,94% 20,18%
TOTAL	4 207 823	12 623 469	100,00%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour réguler le cours boursier	Actions propres	Autres capitaux propres	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
- CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2019	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 724 096	-110 609 062	-147 647 605	-4 333 536	-237 545 399
- Affectation résultat 2019							-1 822 209	-2 511 327	4 333 536	
- Résultat 30 juin 2020									-208 903	-208 903
- Subvention d'investissement						-2 500				-2 500
- CAPITAUX PROPRES AU 30.06.2020	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 721 596	-112 431 271	-150 158 932	- 208 903	-237 756 802

# **NOTE N°3 - 10: EMPRUNTS**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 18 742 555 D contre 21 297 402 D au 31 décembre 2019 enregistrant une diminution égale à 2 554 847 D détaillé comme suit :

(En dinars)

LIBELLE	SOLDES AU 30/06/2020	SOLDES AU 31/12/2019	VARIATIONS
Amen Bank			
Crédit 7 035 000	496 588	993 176	-496 588
Crédit 4 180 787	4 180 787	4 180 787	0
	4 677 375	5 173 963	-496 588
BNA			
Crédit 16 923 000	6 581 163	7 521 330	-940 167
Crédit 5 000 000	185 190	555 560	-370 370
Crédit 5 929 000	1 694 000	1 694 000	0
Crédit 13 806 000	3 835 026	4 602 024	-766 998
	12 295 379	14 372 914	-2 077 535
BFT			
Crédit 1 738 984 abandon conditionné	1 738 984	1 738 984	0
Crédit 6 947 709	24	24	0
	1 739 008	1 739 008	0
BH crédit leasing	19 276		19 276
CNSS	11 517	11 517	0
TOTAL	18 742 555	21 297 402	-2 554 847

## **NOTE N°3 – 11: AUTRES PASSIFS NON COURANTS**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 844 649 D correspond à une ancienne rétrocession d'un don italien accordée par l'Etat à la STIP.

## **NOTE N°3 – 12 : PROVISIONS**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 4 508 528 D contre 4 534 064 D au 31 décembre 2019 enregistrant une diminution égale à -25 536 D détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	SOLDES AU 30/06/2020	SOLDES AU 31/12/2019	VARIATIONS
Autres Provisions Pour Risques et Charges Indemnités de départ à la retraite	2 697 002 1 811 526		
TOTAL	4 508 528	4 534 064	-25 536

## 3.12.1: AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:

Les autres provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	31/12/2019	<b>VARIATIONS</b>
Affaires bancaires	2 273 407	2 273 407	0
Affaires fiscales	423 594	423 594	0
Divers	0	8 042	-8 042
TOTAL	2 697 002	2 705 043	8 042

## NOTE N°3 – 13: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 9 389 924 D contre 8 500 238 D au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation égale à 889 686D détaillée comme suit :

LIBELLES	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
Fournisseurs d'exploitation			
Fournisseurs locaux	4 941 516	4 828 649	112 867
Fournisseurs, factures non parvenues	1 588 744	2 349 455	-760 711
Fournisseurs locaux, effets à payer	444 079	459 488	-15 409
Fournisseurs étrangers	2 029 105	660 910	1 368 195
Fournisseurs étrangers (écarts de conversion)	84 684	0	84 684
	9 088 128	8 298 502	789 626
Fournisseurs d'immobilisations			
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	159 750	561	159 189
Fournisseurs locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs étrangers	25 555	84 684	-59 129
	301 796	201 736	100 060
TOTAL	9 389 924	8 500 238	889 686

# **NOTE N°3 – 14 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 85 172 170 D contre 84 127 306 D au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation égale à 1 044 864 D détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
Etat, impôts et taxes	52 341 261	50 196 677	2 144 584
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	12 061 156	10 983 404	1 077 752
Fonds social	1 653 486	1 576 666	76 820
Clients, écarts de conversion	48 974	0	48 974
Clients créditeurs	1 302 909	1 179 097	123 812
Clients RRR à accorder	11 444 680	11 131 537	313 143
Ristournes à rembourser	0	2 242 856	-2 242 856
Personnel	4 311 831	4 824 914	-513 083
Sociétés du groupe	2 006 718	1 991 000	15 718
Produits constatés d'avance	1 155	1 155	0
TOTAL	85 172 170	84 127 306	1 044 864

## - Clients créditeurs

	CCD	CO 740
•	S.C.P	69 710
•	SIMATRA	51 500
	MEDICARS	7 292
	COMET	226 594
	SPG	187 430
	STPCI	271 823
	Personnel STIP	5 653
	STE EZZAYATINE	9 053
	SET CAR	24 786
	ETS KHALFALLAH	23 642
	STE LE PNEU	10 141
	GROS PNEU	131 117
	MIG	10 968
	PARENIN	203 698
	DIVERS CLIENTS	69 502
		1 302 909

### - Ristournes à rembourser

- Fonds social	1 653 486
TOTAL	11 444 680
<ul> <li>Divers</li> </ul>	2 224 578
· WTC	166 527
· SMTP	9 053 575

- Personnel	
· Rémunérations dues au personnel	1 219 702 D
· Congés à payer	1 746 977 D
<ul> <li>Indemnités de départ CCL</li> </ul>	1 280 111 D
· Divers	65 041 D
	4 311 831 D
- Etat impôts et taxes	
· Echéancier fiscal	35 524 875 D
· Droits de douanes	10 755 102 D
· Impôt à liquider	3 915 689 D
· TVA collectée	1 802 169 D
<ul> <li>Divers impôts et taxes</li> </ul>	343 427 D
	52 341 261 D
- Sociétés du groupe	
· AFRICA HOLDING	1 001 000 D
Abdelkader DRIDI	895 633 D
SMTP (quote-part droits d'enregistrement contrat)	93 367 D
· SOMACOP	16 718 D
	0.000 740 D
- CNSS	2 006 718 D
Reconnaissance de dettes au 31 12 2016	10 514 953 D
Cotisations	883 544 D
	336 498 D
Retraite complémentaire  Autres charges à payer	336 498 D 326 161 D
· Autres charges à payer	320 101 D
	12 061 156 D

# NOTE N°3 – 15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 192 427 945 D contre 189 353 623 D au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
Echéances à moins un an sur crédits non courants	3 858 333	5 163 160	-1 304 827
Echéances impayées sur crédits non courants	62 908 153	60 602 573	2 305 580
Crédits à courts terme	32 394 682	32 957 963	-563 281
Intérêts courus	58 340 110	58 366 142	-26 032
Banques	34 926 667	32 263 785	2 662 882
TOTAL	192 427 945	189 353 623	3 074 322

# ECHEANCES IMPAYEES ET ECHEANCES A MOINS D'UN AN SUR CREDITS NON COURANTS :

Les échéances impayées et échéances à moins d'un an sur crédits non courants s'élèvent au 30 juin 2020 respectivement à 3 858 333 D et 62 908 153 D, détaillées par crédits et par banque comme suit :

(En dinar					
PANOLIE	SOLDES	AU 30/06/2020	TOTAL		
BANQUE	A - D'UN AN	ECHUS IMPAYES	IOIAL		
Crédit BCT/BNA		71 504	71 504		
Crédit BCT/BFT		75 846	75 846		
		147 350	147 350		
STB Crédit : 2.063.027 D		2 063 027	2 063 027		
STB Crédit : 2.372 171 D		2 372 171	2 372 171		
STB Crédit : 3.358.907 D		3 358 907	3 358 907		
STB Crédit : 1 205 895 D		1 205 895	1 205 895		
STB Crédit : 2.372 546 D		2 326 920	2 326 920		
STB Crédit : 2.627 454 D		2 576 926	2 576 926		
STB Crédit : 5.000 000 D		3 928 571	3 928 571		
012 010ak : 0.000 000 2		17 832 417	17 832 417		
		17 002 417	17 002 417		
BNA Crédit : 13 806 000 D	766 998	7 669 980	8 436 978		
BNA Crédit : 5 000 000 D	370 370	3 703 700	4 074 070		
BNA Crédit : 5 929 000 D	370 370	4 235 000	4 235 000		
	040 407				
BNA Crédit : 16 923 000 D	940 167	9 401 670	10 341 837		
	2 077 535	25 010 350	27 087 885		
ATT LABLO ( 1% 0 000 405 B		0.000.405	0.000.405		
ATTIJARI Crédit : 3 398 135 D		3 398 135	3 398 135		
ATTIJARI Crédit : 3 398 135 D		759 496	759 496		
ATTIJARI Crédit : 2 000 000 D		1 235 037	1 235 037		
		5 392 668	5 392 668		
BFT Crédit : 6 947 709 D		6 384 506	6 384 506		
LUD 0-4-14 0.000 000 D		0.000.000	0.000.000		
UIB Crédit : 2 289 000 D		2 289 000	2 289 000		
UIB Crédit : 3 180 000 D		1 413 333	1 413 333		
		3 702 333	3 702 333		
Amen Bank Crédit : 7 035 000 D	1 760 174	3 536 767	5 296 941		
DIAT 0-4-14 - 0 400 000 D					
BIAT Crédit : 3 160 000 D					
BIAT Crédit: 650 000 D					
ODEDIT LEACING DU	0.400		0.400		
CREDIT LEASING BH	9 402		9 402		
CREDIT CNSS	11 222		11 222		
CLEDII CINOS	11 222		11 222		
CREDIT ECART DE CONVERSION		901 761	901 761		
CKEDIT ECAKT DE CONVERSION		901 701	901 701		
TOTAL	3 858 333	62 908 153	66 766 A06		
IUIAL	3 000 333	02 908 153	66 766 486		

## **BANQUES:**

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 34 926 667 D contre 32 263 785 D au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	30/06/2020	31/12/2019	VARIATIONS
S.T.B Siège	26 803 741	26 803 741	0
S.T.B EN EUROS	401	401	0
BNA Compte Créditeur	1 406 021	1 406 021	0
B.N.A Av de Carthage	631 639	631 639	0
B.H Agence Charguia	1 571 504	1 022 106	549 398
B.H MI Bourguiba	32 705	25 376	7 329
BH NOUVEAU COMPTE	3 558 999	1 445 541	2 113 458
BH EN EUROS	2	2	0
Amen Bank	700 879	700 879	0
B.F.T Siège	206 929	206 929	0
B.I.A.T CPT 198130/70	-	6 672	-6 672
ATB Agence Centrale	5 429	6 402	-973
BT Rue de Turquie	3 071	3 071	0
B.S Av. Med V	645	645	0
UIB Agence Charguia	4 362	4 048	314
COFIB	311	311	0
VIREMENT INTERNES	30	0	30
TOTAL	34 926 687	32 263 785	2 662 882

Les soldes des comptes bancaires ont été valablement rapprochés aux soldes figurants sur les relevés bancaires arrêtés au 30 juin 2020 à l'exception du compte ouvert auprès de la STB siège.

## **NOTE N°4: COMPTE DE RESULTAT**

Le résultat net de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques au 30 juin 2020 est arrêté à une perte de 208 903 D contre une perte nette de 484 967 D au 30 juin 2019 et une perte nette de 4 333 536 D au 31 décembre 2019, enregistrant une amélioration égale à 276 064 D par rapport au 30 juin 2019 détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELL	30/06/20	)20	30/06/20	19	31/12/20	19	ECARTS
ES	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	ECARIS
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Revenus	24 561 160	99,1	30 108 310	98,95	61 906 990	99,1	-5 547 150
Autres produits d'exploitation	213 242	0,9	318 722	1,05	546 713	0,9	-105 480
Total des produits d'exploitation	24 774 402	100	30 427 032	100,00	62 453 703	100,0	-5 652 630
CHARGES D'EXPLOITATION							
Variation stocks produits finis et encours	-4 641 186	-18,7	4 694 832	15,43	8 841 861	14,2	-9 336 018
Achats d'appro. Consommés	20 124 321	81,2	13 982 084	45,95	37 159 790	59,5	6 142 237
	15 483 135	62,5	18 676 916	61,38	46 001 651	73,7	-3 193 781
Charges de personnel	6 855 176	27,7	8 709 169	28,62	17 270 422	27,7	-1 853 993
Dotations aux amorts et aux provisions	1 068 661	4,3	335 756	1,10	-2 619 471	-4,6	732 905
Autres charges d'exploitation	1 163 939	4,7	1 334 143	4,38	3 281 127	5,3	-170 264
Total des charges d'exploitation	9 087 776	36,7	10 379 068	34,11	63 933 728	102,0	-1 291 292
RESULTAT D'EXPLOITATION	203 491	0,8	1 371 049	4,51	-1 480 025	-2,0	-1 167 558
Charges financières nettes	-1 370 227	-5,5	-1 994 618	-6,56	-3 825 455	-6,1	624 391
Autres gains ordinaires	1 019 852	4,1	248 915	0,82	1 164 771	1,5	770 937
Autres pertes ordinaires	-30 747	-0,1	-46 378	-0,15	-58 294	-0,1	15 631
R. DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS	-177 631	-0,7	-421 032	-1,38	-4 199 004	-6,7	243 401
Impôt sur les sociétés	-31 272	-0,1	-63 935	-0,21	-134 532	-0,2	32 663
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-208 903	-0,8	-484 967	-1,59	-4 333 536	-6,9	276 064
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES	-208 903	-0,8	-484 967	-1,59	-4 333 536	-6,9	276 064

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

# **NOTE N°4-1: PRODUITS D'EXPLOITATION:**

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à 24 561 160 D contre 30 108 310 D au 30 juin 2019, enregistrant une baisse égale à 5 547 150 D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2020	30/06/2019	ECARTS		
DESIGNATION	30/00/2020		MONTANTS	%	
Chiffre d'affaires local Chiffre d'affaires à l'export	20 459 990 4 101 170				
TOTAL	24 561 160	30 108 310	-5 547 150	-18,4	

# NOTE N°4 – 2 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 20 124 321 D contre 13 982 084 D au 30 juin 2019, détaillée comme suit :

DESIGNATIO	30/06/2	2020	30/06/2019		ECARTS	
N N	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	ECARIS	
I. VARIATION DES STOCKS DES MATIERES PREMIERES ET APPROVISIONNEMENTS: Variations stocks Matières premières  II. MATIERES PREMIERES & EMBALLAGES CONSOMMES:	-90 629	0,36	-4 171 277	-13,7	4 080 648	
Achats d'approvisionnements	14 541 144	58,69	13 031 555	42,83	1 509 589	
Frais sur importations (Gardiennage-Stationnement MP)	701 664	2,83	94 475	0,31	607 189	
Achats de fournitures et matières consommables	2 385 046	9,63	2 532 072	8,32	-147 026	
Frais sur importations (Gardiennage-Stationnement) (MC)	964	6,66	5 342	0,02	-4 378	
Achats non stockés	2 586 132	10,44	2 489 918	8,18	96 214	
	20 214 550	81,59	18 153 361	59,66	2 061 589	
				_		
TOTAL	20 124 321	81,23	13 982 084	45,95	6 142 237	

### **MARGE COMMERCIALE:**

La marge brute réalisée au 30/06/2020 est arrêtée à 9 078 025 D contre 11 431 394 D au 30/06/2019 enregistrant une baisse égale à 2 353 369 D.

Rapportée à la valeur de la production de l'exercice, elle représente 31,09 % au 30/06/2020 contre 44,98 % au 30/06/2019, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

LIBELLES	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	31/12/2018
Production de l'exercice Chiffre d'affaires	24 561 160		61 906 990	
Variations des stocks de produits finis et des encours  Total Production	4 641 186 <b>29 202 346</b>			
Achats d'approvisionnements consommés	20 124 321		37 159 790	
Marge brute % par rapport à la production	9 078 025 31,09%		15 905 339 29,97%	

Cette baisse de marge découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

- 1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entrainant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
- 2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et de 21.79%.

## **NOTE N°4 – 3: CHARGES DU PERSONNEL:**

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à 6 855 176 D contre 8 709 169 D au 30 juin 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	30/06/2	2020	30/06/2	ECARTS	
DESIGNATION	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	ECARIS
Salaires	5 727 675	23,1	7 318 534	24,1	-1 590 857
Charges sociales	1 030 023	4,2	1 309 853	4,3	-279 830
Autres charges sociales	97 478	0,4	78 267	0,3	19 211
Fonds social	0	0,6	2 514	0,0	-2 514
TOTAL	6 855 176	27,7	8 709 169	28,6	-1 853 993

# NOTE N°4 – 4 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 1 068 660 D contre 335 756 D au 30 juin 2019 détaillée comme suit :

	(En dilais)				<u> </u>
DESIGNATION	30/06/20	30/06/2020		30/06/2019	
DESIGNATION	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	ECARTS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS CORPORELLES	920 761	2.7	935 555	2.1	-14 794
ET INCORPORELLES	920 701	3,7	930 000	3,1	-14 /94
DOTATIONS AUX PROVISIONS					
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	16 863	0,1	-	-	16 963
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	275 570	1,1	480 137	1,6	-204 567
				,	
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS	292 433	1,2	480 137	1,6	187 704
REPRISES DE PROVISIONS					
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-118 997	0,5	-940 419	-3,1	821 422
Reprise sur provisions pour risques et charges	-25 536	0,1	-139 517	-0,5	113 981
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	-144 533	-0,6	-1 079 936	-3,5	935 403
TOTAL	1 068 660	4,3	335 756	1,1	732 904

# NOTE N°4 - 5: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION:

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2020 à 1 163 939 D contre 1 334 143 D au 30 juin 2019 enregistrant une diminution égale à -170 204 D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	30/06/2020		30/06/20	ECARTS	
DESIGNATIONS	MONTANT	% CA	MONTANT	% CA	ECARIS
Frais et commissions bancaires	283 638	1,2	234 014	0,8	49 624
Publicités et propagandes	41 400	0,2	26 723	0,1	14 677
Impôts et taxes	69 612	0,3	190 055	0,6	-120 443
Entretien et réparations	76 095	0,3	101 902	0,3	-25 807
Autres services extérieurs	63 350	0,3	77 928	0,3	-14 578
Location et charges locatives	132 049	0,5	64 209	0,2	67 840
Missions et réceptions	7 832	0,0	13 110	0,0	-5 278
Frais postaux et télécommunication	37 115	0,1	34 438	0,1	2 677
Frais et transport sur ventes	-	-	63 451	0,2	-63 451
Primes d'assurance	305 773	1,2	434 543	1,4	-128 770
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	113 594	6,5	29 070	0,1	84 524
Voyages et déplacements	31 448	0,1	52 166	0,2	-20 718
Formations professionnelles	1 351	0,0	12 285	0,0	-10 934
Dons et subventions	683	0,0	250	0,0	433
TOTAL	1 163 939	4,7	1 334 143	4,4	-170 204

## 4-5-1 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes arrêtés au 30 juin 2020 à 69 612 D contre 190 055 D au 30 juin 2019, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2020	30/06/2019	ECARTS
TFP	¨56 313	71 671	-15 358
Ristourne sur TFP	-81 842		-81 842
FOPROLOS	56 313	71 671	-15 358
T.C.L.	33 633	32 386	1 247
Droits d'enregistrement et de timbres	1 356	1 619	-263
Taxes sur les véhicules	2 769	12 076	-9 307
Autres droits, impôts & taxes	1 070	632	438
TOTAL	69 612	190 055	-120 443

# **NOTE N°4 - 6: CHARGES FINANCIERES NETTES:**

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à 1 370 227 D contre 1 994 818 D au 30 juin 2019. Il est détaillé comme suit :

(En dinars)

					(En dinars)
DESIGNATION	30/06/2020 30/06/2019		019	ECARTS	
DESIGNATION	MONTANT	% CA	MONTANT	% CA ECARTS	LOAKIS
I/ CHARGES FINANCIERES :					
Pénalités et intérêts de retards	46 275	0,2	34 570	0,1	11 705
Pertes de change non réalisées	464 719	1,9	618 412	2,0	-153 693
Intérêts sur emprunts	67 781	0,3	739	0,0	67 042
Intérêts des comptes courants (Echelle d'intérêt)	104 389	0,4	120 227	0,4	-15 838
Pertes de change	97 441	0,4	442 504	1,5	-345 063
Intérêts sur crédits de financement Export	-	0,0	97 968	0,3	-97 968
Intérêts sur crédits d'exploitation	464 093	1,9	1 059 233	3,5	-595 140
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	538 627	2,1	624 540	2,1	-85 913
	1 783 325	7,2	2 998 192	9,9	-1 214 867
II/ PRODUITS FINANCIERS :					
Gains de Change	-136 659	0,6	-89 935	-0,3	-42 724
Gains de changes non réalisés	-275 570	1,1	-899 499	-3,0	623 929
Autres produits financiers	-500	0 0	-13 528	0,0	13 028
Revenus des autres créances	-370	0,0	-612	0,0	242
	-413 098	-1,7	-1 003 574	-3,3	590 476
TOTAL	1 370 227	5,5	1 994 618	6,6	-624 399

# **NOTE N°4 - 7: AUTRES GAINS ORDINAIRES:**

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à 1 019 852 D, se détaillant comme suit :

Gain suite arrangement BIAT : 990 432 D

Plus-value de cession voiture A4 : <u>26 000 D</u>

1 019 852 D

# **NOTE N°4 – 8: AUTRES PERTES ORDINAIRES:**

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à 30 747 D correspondant aux pertes sur déduction fiscale.

## NOTE N°4 – 9 : RESULTAT NET LA PERIODE :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2020 à une perte nette égale à 208 903 D contre une perte égale à 484 967 D au 30 juin 2019, détaillée comme suit :

	30/06/2020	30/06/2019
- Résultat avant impôt sur les sociétés	177 631 D	421 032 D
- Impôt sur les sociétés	31 272 D	-63 935 D
- Résultat net de la période (perte)	208 903 D	-484 967 D

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES « STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD BP N°77 TUNIS - 1003 EL KHADRA.

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

#### Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 25 Décembre 2020 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP arrêtés au 30 juin 2020.

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan égal à 73 328 969 D, un résultat net déficitaire égal à 208 903 D et des flux d'exploitation positifs de 204 609 D.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie et des notes aux Etats Financiers de la STIP, pour la période de six mois finissant le 30 juin 2020.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière intermédiaire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur notamment la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion:

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la « Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques S.A » arrêtés au 30 juin 2020 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, le résultat de ses opérations ainsi que ses mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables édictés par le système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Paragraphes d'observations :

- En raison des pertes cumulées, les capitaux propres ont été arrêtés au 30 juin 2020 à -237 756 802 D soit 244 068 537 D en deçà de la moitié du capital social.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier. Au 30 juin 2018, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

### TUNIS LE 28/02/2021

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néjiba CHOUK DIRECTEUR GENERAL CABINET NEJIBA CHOUK Hassen BOUAITA Directeur Associé F M B Z KPMG TUNISIE

## Etats financiers annuels de SICAV

## **SICAV L'EPARGNANT**

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Parts facility of the c		407.404.000	475 700 450
Portefeuille-titres	4 _	187 491 320	175 796 453
Obligations et valeurs assimilées		175 471 289	175 796 453
Titres OPCVM		12 020 031	-
Placements monétaires et disponibilités	<del>-</del>	53 157 629	68 007 078
Placements monétaires	5	43 394 506	63 492 947
Disponibilités		9 763 123	4 514 131
Créances d'exploitation	6	450 779	245 209
TOTAL ACTIF	_	241 099 728	244 048 740
	=		
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	439 860	462 426
Autres créditeurs divers	8	53 309	30 476
TOTAL PASSIF	_	493 169	492 902
ACTIF NET	_	100 100	
ACTIF NET			
Capital	9	228 156 242	229 769 407
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		844	1 648
Sommes distribuables de l'exercice		12 449 472	13 784 782
ACTIF NET	- -	240 606 559	243 555 838
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	_	241 099 728	244 048 740
	_		= : : : : : : : : : : : : : : : : : : :

## **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	année 2020	année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	9 042 270	10 990 078
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 042 270	10 990 078
Revenus des placements monétaires	11	5 105 175	7 677 016
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 147 445	18 667 094
Charges de gestion des placements	12	(1 149 919)	(1 372 445)
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 997 526	17 294 649
Autres produits Autres charges Contribution Sociale de Solidarité	13	209 598 (285 377)	8 665 (343 747)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(200) 12 921 547	(200) 16 959 367
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(472 075)	(3 174 584)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 449 472	13 784 782
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)  Variation des plus (ou moins) values potentielles sur Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	titres	472 075 329 689 311 110	3 174 584 188 017 209 311
Frais de négociation de titres		(2 113)	(22)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		13 560 233	17 356 673

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	année 2020	année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	13 560 233	17 356 673
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	12 921 547	16 959 367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	329 689	188 017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 110	209 311
Frais de négociation de titres	(2 113)	(22)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(13 785 644)	(15 947 160)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 723 867)	(72 238 577)
Souscriptions - Capital - Régularisation des sommes non distribuables	170 054 733 255 921	149 787 872 116 094
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> <li>Rachats</li> </ul>	5 522 885	4 686 140
	(172 279	(218 776
- Capital	181)	302)
- Régularisation des sommes non distribuables	(283 323)	(191 347)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 994 902)	(7 861 034)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 949 279)	(70 829 064)
ACTIF NET  En début de l'exercice	243 555 838	314 384 903
En fin de l'exercice	240 606 559	243 555 838
LIT IIII de l'exelcice	240 000 339	243 333 030
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	2 324 718	3 023 696
En fin de l'exercice	2 302 212	2 324 718
VALEUR LIQUIDATIVE	104,511	104,767
TAUX DE RENDEMENT	5,42%	5,84%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020 et conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020- 30 du 10 juin 2020, ce taux a été ramené à 35% au titre des placements dont le taux de rémunération des revenus au mois de janvier dépasse le taux moyen du marché monétaire diminué d'un point en pourcentage.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- <u>Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées</u>

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### 3.3- <u>Évaluation des titres OPCVM</u>

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### Évaluation des autres placements 3.4-

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas	, une plus ou
moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non	distribuable.
Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.	
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.	

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 187.491.320 et se détaille ainsi :

Désignation du titre         Nombre de titres         coût d'acquisition         Valeur au 31/12/2020           Obligations et valeurs assimilées         168 046 459         175 471 2           Obligations de sociétés         82 338 930         85 873 4           AB SUB 2010         30 000         999 000         1 019 9           AB SUB 2011-1         20 000         666 000         679 9           AMENBANK 2009 A         20 000         532 600         538 4           AMENBANK A 2008         15 000         299 940         309 5           AMENBANK B 2008         25 000         1 000 000         1 034 3           AMENBANK 2017 SUB A         50 000         1 920 785         2 052 1           AIL 2015-1 B         15 000         600 000         615 1           ATL SUB 2017         7 000         560 000         567 3           ATL SUB 2017         5 000         400 000         405 20           ATL 2014-2         10 000         200 000         207 2           ATL 2014-3 C         10 000         400 000         422 2           ATL 2014-3 C         10 000         400 000         422 2           ATL 2016-1 C         30 000         1 800 000         1 857 1	72 0,42% 82 0,28% 87 0,08% 83 0,22% 84 0,13% 85 0,43%
Obligations et valeurs assimilées         168 046 459         175 471 2           Obligations de sociétés         82 338 930         85 873 4           AB SUB 2010         30 000         999 000         1 019 9           AB SUB 2011-1         20 000         200 000         200 000           AMENBANK 2009 A         20 000         532 600         538 4           AMENBANK A 2008         15 000         299 940         309 5           AMENBANK B 2008         25 000         1 000 000         1 034 3           AMENBANK 2017 SUB A         50 000         1 920 785         2 052 1           AIL 2015-1 B         15 000         600 000         615 1           ATBSUB2009 B1         10 000         400 000         411 2           ATL SUB 2017         7 000         560 000         567 3           ATL 2014-2         10 000         400 000         207 2           ATL 2014-3 C         10 000         400 000         402 2           ATL 2014-3 C         10 000         400 000         402 2           ATL 2014-3 C         10 000         800 000         844 4           ATL 2015-1 C         30 000         1 200 000         1 235 3	72 0,42% 32 0,28% 37 0,08% 38 0,22% 39 0,13% 30 0,43%
Obligations de sociétés         82 338 930         85 873 4           AB SUB 2010         30 000         999 000         1 019 9           AB SUB 2010         20 000         666 000         679 9           AB SUB 2011-1         20 000         200 000         200 000           AMENBANK 2009 A         20 000         532 600         538 4           AMENBANK B 2008         15 000         299 940         309 5           AMENBANK B 2008         25 000         1 000 000         1 034 3           AMENBANK 2017 SUB A         50 000         1 920 785         2 052 1           AIL 2015-1 B         15 000         600 000         615 1           ATL SUB 2017         7 000         560 000         560 000           ATL SUB 2017         5 000         400 000         405 20           ATL 2014-2         10 000         200 000         207 2           ATL 2014-3 C         10 000         400 000         422 2           ATL 2014-3 C         10 000         800 000         844 4           ATL 2015-1 C         30 000         1 200 000         1 235 3	72 0,42% 82 0,28% 87 0,08% 83 0,22% 84 0,13% 85 0,43%
Obligations de sociétés         82 338 930         85 873 4           AB SUB 2010         30 000         999 000         1 019 9           AB SUB 2010         20 000         666 000         679 9           AB SUB 2011-1         20 000         200 000         202 5           AMENBANK 2009 A         20 000         532 600         538 4           AMENBANK B 2008         15 000         299 940         309 5           AMENBANK B 2008         25 000         1 000 000         1 034 3           AMENBANK 2017 SUB A         50 000         1 920 785         2 052 1           AIL 2015-1 B         15 000         600 000         615 1           ATL SUB 2017         7 000         560 000         560 000           ATL SUB 2017         5 000         400 000         405 20           ATL 2014-2         10 000         200 000         207 2           ATL 2014-3 C         10 000         400 000         422 2           ATL 2014-3 C         10 000         800 000         844 4           ATL 2015-1 C         30 000         1 200 000         1 235 3	72 0,42% 82 0,28% 87 0,08% 83 0,22% 84 0,13% 85 0,43%
AB SUB 2010 AB SUB 2010 AB SUB 2011-1 AB SUB 2000 AB SUB 2011-1 AB SUB 2000 AB SUB 2011-1 AB SUB 2000 AB SUB 2010 AMENBANK 2009 A AMENBANK A 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK 2009 B AMENBANK 2017 SUB A AB SUB 2017 AB SUB 2	72 0,42% 82 0,28% 87 0,08% 83 0,22% 12 0,13% 87 0,43%
AB SUB 2010 AB SUB 2010 AB SUB 2011-1 AB SUB 2000 AB SUB 2011-1 AB SUB 2000 AB SUB 2011-1 AB SUB 2000 AB SUB 2010 AMENBANK 2009 A AMENBANK A 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK 2009 B AMENBANK 2017 SUB A AB SUB 2017 AB SUB 2	72 0,42% 82 0,28% 87 0,08% 83 0,22% 12 0,13% 87 0,43%
AB SUB 2010 AB SUB 2011-1 20 000 AB SUB 2011-1 20 000 AMENBANK 2009 A 20 000 AMENBANK A 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK 2017 SUB A AIL 2015-1 B ATBSUB2009 B1 ATL SUB 2017 ATL SUB 2017 ATL SUB 2017 ATL 2014-2 ATL 2014-2 ATL 2014-3 C ATL 2014-3 C ATL 2015-1 C  20 000 AB SUB 20 000 AD 00	32 0,28% 57 0,08% 53 0,22% 12 0,13% 57 0,43%
AB SUB 2010 AB SUB 2011-1 20 000 AB SUB 2011-1 20 000 AMENBANK 2009 A 20 000 AMENBANK A 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK B 2008 AMENBANK 2017 SUB A AIL 2015-1 B ATBSUB2009 B1 ATL SUB 2017 ATL SUB 2017 ATL SUB 2017 ATL 2014-2 ATL 2014-2 ATL 2014-3 C ATL 2014-3 C ATL 2015-1 C  20 000 AB SUB 20 000 AD 00	32 0,28% 57 0,08% 53 0,22% 12 0,13% 57 0,43%
AB SUB 2011-1  AMENBANK 2009 A  AMENBANK A 2008  AMENBANK B 2008  AMENBANK B 2008  AMENBANK 2009 B  AMENBANK 2017 SUB A  ATL SUB 2017  ATL SUB 2017  ATL 2014-2  ATL 2014-2  ATL 2014-3 C  ATL 2014-3 C  ATL 2015-1 C  AMENBANK 2009 B  20 000  200 000  532 600  538 4  20 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000  530 000	0,08% 0,22% 0,13% 0,43%
AMENBANK 2009 A       20 000       532 600       538 44         AMENBANK A 2008       15 000       299 940       309 55         AMENBANK B 2008       25 000       1 000 000       1 034 35         AMENBANK 2009 B       30 000       798 900       811 55         AMENBANK 2017 SUB A       50 000       1 920 785       2 052 1         AIL 2015-1 B       15 000       600 000       615 1         ATBSUB2009 B1       10 000       400 000       411 2         ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL SUB 2017       5 000       400 000       405 2         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	0,22% 0,13% 0,43%
AMENBANK A 2008       15 000       299 940       309 5         AMENBANK B 2008       25 000       1 000 000       1 034 3         AMENBANK2009 B       30 000       798 900       811 5         AMENBANK 2017 SUB A       50 000       1 920 785       2 052 1         AIL 2015-1 B       15 000       600 000       615 1         ATBSUB2009 B1       10 000       400 000       411 2         ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL 2014-2       10 000       400 000       207 2         ATL 2014-3       5 000       100 000       103 6         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	0,13% 0,43%
AMENBANK B 2008       25 000       1 000 000       1 034 3         AMENBANK2009 B       30 000       798 900       811 5         AMENBANK 2017 SUB A       50 000       1 920 785       2 052 1         AIL 2015-1 B       15 000       600 000       615 1         ATBSUB2009 B1       10 000       400 000       411 2         ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3       5 000       100 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	0,43%
AMENBANK2009 B       30 000       798 900       811 5         AMENBANK 2017 SUB A       50 000       1 920 785       2 052 1         AIL 2015-1 B       15 000       600 000       615 1         ATBSUB2009 B1       10 000       400 000       411 2         ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
AMENBANK 2017 SUB A  AIL 2015-1 B  ATBSUB2009 B1  ATL SUB 2017  ATL SUB 2017  ATL 2014-2  ATL 2014-3 C  ATL 2014-3 C  ATL 2015-1 C  50 000  1 920 785  2 052 1  15 000  1 920 785  2 052 1  15 000  1 920 785  2 052 1  15 000  1 920 785  2 052 1  15 000  1 0 000  4 00 000  4 11 2  5 000  1 0 000  1 0 000  1 0 000  4 0 000  4 22 2  4 2 2 2  4 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	+/ U,3470 I
AIL 2015-1 B       15 000       600 000       615 1         ATBSUB2009 B1       10 000       400 000       411 2         ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL SUB 2017       5 000       400 000       405 2         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
ATBSUB2009 B1       10 000       400 000       411 2         ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL SUB 2017       5 000       400 000       405 2         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	-
ATL SUB 2017       7 000       560 000       567 3         ATL SUB 2017       5 000       400 000       405 2         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
ATL SUB 2017       5 000       400 000       405 22         ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	-
ATL 2014-2       10 000       200 000       207 2         ATL 2014-2       5 000       100 000       103 6         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
ATL 2014-2       5 000       100 000       103 6         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
ATL 2014-3 C       10 000       400 000       422 2         ATL 2014-3 C       20 000       800 000       844 4         ATL 2015-1 C       30 000       1 200 000       1 235 3	
ATL 2014-3 C     20 000     800 000     844 4       ATL 2015-1 C     30 000     1 200 000     1 235 3	
ATL 2015-1 C 30 000 1 200 000 1 235 3	
	-
Δ   2016-1 C	-
	-
ATL 2017-1 C 20 000 1 600 000 1 679 5	-
ATL 2017-1 C 30 000 2 400 000 2 519 3	-
ATTIJARI BANK SUB 2015 50 000 2 000 000 2 020 3	-
ATTIJARI LEASING 2014-1 C 20 000 400 000 413 4	-
ATTIJARI.LEASING 2016-1 30 000 1 800 000 1 848 9	-
ATTIJARI/LEASING 2015-1 20 000 800 000 834 6	-
ATTIJARI-LEASING 2014 B 20 000 400 000 400 3	
BH 2009 A 20 000 614 000 614 0	· ·
BH SUB 2015 B 50 000 2 000 000 2 071 0	-
BH SUB 2016-1 B 50 000 3 000 000 3 117 8	
BH SUB 2015 B 50 000 1 922 301 2 043 1	-
BH F SUB 2019-1 C 10 000 1 000 000 1 063 2	
BH V SUB 2019-1 C 10 000 1 000 000 1 058 9	
BNA 2009 SUB 28 000 745 640 769 2	,
BNA SUB 2017-1 B 50 000 4 000 000 4 144 9	-
BTE 2011 B 10 000 600 000 626 7	
BTE 2016 B 50 000 4 000 000 4 225 0	
BTK 2009 C 10 000 333 000 350 5	-
CIL 2016/1 F 30 000 600 000 622 5	-
CIL 2016/2     15 000     600 000     631 4	· ·
CIL 2017-1     5 000     200 000     206 2	-
HL 2013/2   10 000   200 000   209 8	-
HL 2015-1 B   20 000   800 000   833 7	-
HL 2015-2 B	95 1,05%

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	99 140	11 999 488	12 020 031	5,00%
Titres OPCVM		11 999 488	12 020 031	5,00%
BTA 04-2023	37 000	35 451 480	36 883 445	15,33%
BTA 08-2022 BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 944 581	3,72%
BTA 01-2024 BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 338 865	5,13%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 088 512	1,28%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 168 199	2,98%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 089 280	7,52%
Bons du trésor assimilables		82 722 029	86 512 882	35,96%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 737 500	2 819 228	1,17%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	248 000	265 770	0,11%
Obligations de L'Etat		2 985 500	3 084 997	1,28%
CIL 2016/2	10 000	400 000	420 984	0,17%
UNIFACTOR A 2015	20 000	400 000	420 192	0,17%
UIB SUB 2016	25 000	2 000 000	2 118 033	0,88%
UIB SUB 2016	30 000	2 315 704	2 490 942	1,04%
UIB SUB 2016	50 000	4 000 000	4 236 066	1,76%
UIB SUB 2015 B	10 000	400 000	412 888	0,17%
UIB SUB 2015 B	20 000	800 000	825 775	0,34%
UIB 2011-1 B	20 000	1 100 000	1 119 290	0,47%
UIB 2011-1 A	20 000	200 000	204 454	0,08%
UIB 2009-1 C	20 000	900 000	919 271	0,38%
UIB 2009-1 B	40 000	1 065 200	1 086 644	0,45%
TL 2017-1 B	10 000	800 000	828 311	0,34%
TL SUB 2016	20 000	1 600 000	1 683 963	0,70%
TL SUB 2015 B	20 000	800 000	825 626	0,34%
TL 2016-1 B	30 000	1 800 000	1 882 553	0,78%
TL 2015-2	10 000	600 000	630 779	0,26%
TL 2015-2	20 000	1 200 000	1 261 558	0,52%
TL 2015-1 B	30 000	1 200 000	1 247 487	0,52%
TL 2014-2 B	20 000	400 000	401 094	0,17%
TL 2014-1 B	20 000	400 000	415 916	0,17%
TL 2013-2 B	10 000	200 000	210 964	0,09%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 312 219	2,21%
STB 2008/2	20 000	636 000	656 395	0,27%
STB 2008/2	50 000	1 562 500	1 632 872	0,68%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	540 000	557 095	0,23%
HL 2017-2 B	2 842	227 360	234 167	0,10%
HL 2017-2 B	30 000	2 400 000	2 471 850	1,03%
HL SUB 2015-1 B	10 000	400 000	402 500	0,17%
HL 2017-1 B	20 000	1 600 000	1 689 224	0,70%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	301 703	0,13%
HL 2016-1	20 000	400 000	412 475	0,17%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	168 629 730	6 157 624	1 009 099	175 796 453	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	5 000 000			5 000 000	
Emprunt national	0			0	
Bons du trésor assimilables	35 451 480			35 451 480	
Titres OPCVM	12 999 472			12 999 472	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations	(40 102 376)			(40 102 376)	295 852
Bons du trésor assimilables	0			0	0
Emprunt national	(932 375)			(932 375)	15 125
Titres OPCVM	(999 983)			(999 983)	133
*Variations des plus ou moins values latentes			329 689	329 689	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		(51 040)		(51 040)	
Soldes au 31 décembre 2020	180 045 948	6 106 584	1 338 788	187 491 320	311 110

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 43.394.506 se détaillant comme suit :

	Coût	Valeur	%
	d'acquisition	au 31/12/2020	actif net
Comptes à terme STB	40 000 000	40 394 959	16,79%
Placement au 10/01/2021 (au taux de 6,8%) 181 jours	1 000 000	1 025 337	0,43%
Placement au 11/01/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours	1 000 000	1 025 337	0,43%
Placement au 02/05/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours	2 000 000	2 017 587	0,84%
Placement au 03/05/2021 (au taux de 6,8%) 183 jours	2 000 000	2 017 587	0,84%
Placement au 04/05/2021 (au taux de 6,8%) 183 jours	2 000 000	2 017 289	0,84%
Placement au 03/01/2021 (au taux de 6,8%) 91 jours	2 000 000	2 025 933	0,84%
Placement au 10/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours	3 000 000	3 021 909	1,26%
Placement au 11/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours	2 000 000	2 014 308	0,84%
Placement au 12/01/2021 (au taux de 6,8%) 91 jours	5 000 000	5 058 126	2,10%
Placement au 23/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours	1 000 000	1 005 365	0,42%
Placement au 24/01/2021 (au taux de 6,8%) 90 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 25/01/2021 (au taux de 6,8%) 91 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 26/01/2021 (au taux de 6,8%) 92 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 27/01/2021 (au taux de 6,8%) 93 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 28/01/2021 (au taux de 6,8%) 94 jours	2 000 000	2 019 375	0,84%
Placement au 31/01/2021 (au taux de 6,8%) 94 jours	2 000 000	2 018 481	0,84%
Placement au 01/02/2021 (au taux de 6,8%) 95 jours	2 000 000	2 018 481	0,84%
Placement au 02/02/2021 (au taux de 6,8%) 96 jours	2 000 000	2 018 481	0,84%
Placement au 30/05/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours	3 000 000	3 013 861	1,25%
Certificats de dépôt	2 995 475	2 999 548	1,25%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2021 (au taux de 6,8%) 10 jours	2 995 475	2 999 548	1,25%
TOTAL	42 995 475	43 394 506	18,04%
Pourcentage par rapport à l'actif			18,00%

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 450.779 contre D : 245.209 au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur BTA		207 382	1 804
Retenues à la source sur obligations		82 993	83 002
Autres		160 404	160 404
	Total	450 779	245 209

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 439.860 contre D : 462.426 au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire		79 329	60 646
Dépositaire		108 996	120 939
Commission de distribution		251 535	280 841
	-		
	Total	439 860	462 426

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 53.309 contre D : 30.476 au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Conseil du Marché Financier (CMF)	22 926	23 045
Retenue à la source	20 751	-
Autres (TCL)	9 632	7 431
Total	53 309	30 476

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2020, se détaillent ainsi :

## Capital au 31-12-2019

Montant	229 769 407
Nombre de titres	2 324 718
Nombre d'actionnaires	3 167

## Souscriptions réalisées

Montant	170 054 733
Nombre de titres émis	1 720 540
Nombre d'actionnaires	187
nouveaux	101

## Rachats effectués

Montant	(172 279 181)
Nombre de titres rachetés	(1 743 046)
Nombre d'actionnaires sortants	(397)

## **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	329 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	311 110
Régularisation des sommes non distribuables	(27 402)
Frais de négociation de titres	(2 113)

## Capital au 31-12-2020

Montant	228 156 242
Nombre de titres	2 302 212
Nombre d'actionnaires	2 957

## Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 9.042.270 contre D : 10.990.078 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus des obligations	<u>6 262 119</u>	<u>8 732 130</u>
- Intérêts	6 262 119	8 732 130
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	<u>2 780 152</u>	<u>2 257 948</u>
- Intérêts ( BTA et emprunt national)	2 780 152	2 257 948
TOTAL	9 042 270	10 990 078

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D: 5.105.175 contre D: 7.677.016 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des billets de trésorerie	-	131 927
Intérêts des comptes à terme	2 780 206	4 425 912
Intérêts des certificats de dépôt	2 324 969	3 119 177
TOTAL	5 105 175	7 677 016

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 1.149.919 contre D : 1.372.445 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	776 569	926 846
Rémunération du dépositaire	186 675	222 799
Commission de distribution	186 675	222 799
TOTAL	1 149 919	1 372 445

## Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 285.377 contre D : 343.747 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Redevance CMF	248 900	297 066
TCL	36 440	46 647
Autres	37	34
TOTAL	285 377	343 747

## Note 14: Autres informations

## 14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements Charges de gestion des placements	6,145 (0,499)	8,030 (0,590)	6,788 (0,655)	5,777 (0,636)	5,200 (0,604)
Revenus net des placements	5,646	7,439	6,133	5,142	4,596
Autres produits	0,091	0,004	0,005	0,004	0,004
Autres charges	(0,124)	(0,148)	(0,032)	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,366)	-
Résultat d'exploitation (1)	5,613	7,295	6,105	4,779	4,600
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,205)	(1,366)	(0,831)	(0,343)	(0,109)
Sommes distribuables de l'exercice	5,408	5,930	5,275	4,437	4,492
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,143 0,135	0,081 0,090	0,628 (0,539)	0,041 0,067	(0,007) 0,073
Frais de négociation des titres	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2) Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,277	0,171 7,466	0,089	0,107	0,066
Nesultat fiel de l'exercice (1) + (2)	5,690	1,400	0,194	4,007	4,000

Résultat non distribuable de l'exercice	0,277	0,171	0,089	0,107	0,066
Régularisation du résultat non distribuable	(0,012)	(0,032)	(0,009)	(0,009)	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,266	0,139	0,080	0,099	0,063
Distribution de dividendes	5,930	5,274	4,437	4,492	4,436
Valeur liquidative	104,511	104,767	103,974	103,056	103,013
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net	0.400/	0.970/	0 F79/	0.620/	0.50%
moyen Autres charges / actif net moyen	0,48% 0,12%	0,87% 0,06%	0,57% 0,03%	0,62% 0,00%	0,59% 0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net	,	•	•	,	·
moyen(*)	5,34%	6,08%	5,28%	4,50%	4,52%

<sup>(\*):</sup> Les données comparatives ont été retraitées pour les besoins de comparabilité

## Note 14-2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

## I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

IL incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux

vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et

par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation

du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de

contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise

en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son

efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle

interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles

prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du

24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des

articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 79,01% de l'actif total

au 31 décembre 2020. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret

n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2. La SICAV EPARGNANT détient 12,47% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux

dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par

rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les

émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de

placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs

mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières

garanties par l'État.

Tunis, le 29 mars 2021

Le Commissaire aux comptes :

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Courant l'exercice 2020, la société a conclu une convention de gestion avec la société STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette convention a pris effet à partir du 16 juillet 2020.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 310 mille dinars.

#### II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention de gestion a été conclue avec la société STB MANAGER (société du groupe STB). Celle-ci était chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette convention a été résiliée à compter du 16 juillet 2020.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 467 mille dinars.

**3.** Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 187 mille dinars

**4.** La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 187 mille dinars

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 29 mars 2021

Fathi SAIDI

Le Commissaire aux comptes :

#### **FCP HELION MONEO**

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

#### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D: 6.714.083, un actif net de D: 6.699.789 et un bénéfice de D: 391.077.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,4% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR** 

**Karim DEROUICHE** 

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	4 545 938,290	3 579 634,221
Porteleume-unes	4	4 343 936,290	3 37 9 034,221
Obligations et valeurs assimilées		4 183 842,116	3 249 459,726
Titres OPCVM		362 096,174	330 174,495
Placements monétaires et disponibilités		2 163 038,081	3 072 863,107
Placements monétaires	5	2 155 277,348	2 947 796,489
Disponibilités		7 760,733	125 066,618
Créances d'exploitation	6	5 106,165	
•			
TOTAL ACTIF		6 714 082,536	6 652 497,328
101/12/10111			0 002 401,020
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 070,827	6 329,171
Autres créditeurs divers	8	8 222,455	8 297,340
TOTAL PASSIF		14 293,282	14 626,511
ACTIF NET			
Capital	9	6 375 993,403	6 268 682,910
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12,488	23,616
Sommes distribuables de l'exercice		323 783,363	369 164,291
ACTIF NET		6 699 789,254	6 637 870,817
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 714 082,536	6 652 497,328
TOTAL TAOM LI AOM NEI		0 7 17 002,330	0 002 701,020

## **ETAT DE RESULTAT**

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	213 322,349	214 846,235
Revenus des obligations et valeurs		185 595,552	195 321,765
assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		27 726,797	19 524,470
Revenus des placements monétaires	11 _	138 828,410	222 341,861
Revenus des prises en pension	12 _	47 655,005	39 016,442
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		399 805,764	476 204,538
Charges de gestion des placements	13	(57 003,042)	(59 790,691)
REVENU NET DES PLACEMENTS		342 802,722	416 413,847
Autres charges	14	(13 937,799)	(14 019,989)
RESULTAT D'EXPLOITATION		328 864,923	402 393,858
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 081,560)	(33 229,567)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		323 783,363	369 164,291
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 081,560	33 229,567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		27 671,201	(1 688,995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		34 540,777	12 511,734
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		391 076,901	413 216,597

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	391 076,901	413 216,597
Résultat d'exploitation	328 864,923	402 393,858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 671,201	(1 688,995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 540,777	12 511,734
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(382 651,470)	(227 084,592)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	53 493,006	(875 246,432)
Souscriptions		
- Capital	7 611 036,048	4 275 497,088
<ul><li>Régularisation des sommes non distribuables</li><li>Régularisation des sommes distribuables</li></ul>	(3 803,146) 323 364,078	(4 551,099) 143 802,285
Rachats - Capital	(7 561 439,424)	(4 990 870,080)
- Régularisation des sommes non distribuables	(694,963)	2 765,244
- Régularisation des sommes distribuables	(314 969,587)	(301 889,870)
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 918,437	(689 114,427)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	6 637 870,817	7 326 985,244
En fin de l'exercice	6 699 789,254	6 637 870,817
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	62 817	69 996
En fin de l'exercice	63 314	62 817
VALEUR LIQUIDATIVE	105,818	105,669
TAUX DE RENDEMENT	5,70%	5,75%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

#### **NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS**

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

#### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.6-Opérations de pensions livrées

#### • Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

#### • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

## Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 4.545.938,290 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 047 500,000	4 183 842,116	62,45%
Obligations des sociétés		1 100 000,000	1 143 428,126	17,07%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	40 000,000	42 199,432	0,63%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	70 000,000	70 203,441	1,05%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT B (Taux fixe de	2 500	250 000,000	261 988,493	3,91%
11,70%) Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	80 000,000	83 473,885	1,25%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	60 000,000	61 587,945	0,92%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	200 000,000	206 263,233	3,08%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	160 000,000	169 342,601	2,53%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	240 000,000	248 369,096	3,71%
Emprunt National		120 000,000	123 170,367	1,84%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	120 000,000	123 170,367	1,84%
Bons du trésor assimilables		2 827 500,000	2 917 243,623	43,54%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	657 562,718	9,81%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	303 607,464	4,53%
BTA 06-2025-6,5%	1 070	975 305,000	1 018 671,044	15,20%
BTA 05-2027-7,2%	1 000	891 700,000	937 402,397	13,99%
Titres des Organismes de Placement Collectif		361 051,066	362 096,174	5,40%
SICAV TRESOR	3 506	361 051,066	362 096,174	5,40%
TOTAL		4 408 551,066	4 545 938,290	67,85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			67,71%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ciaprès :

	<u>Coût</u>	intérêts courus	Plus (moins)	<u>Valeur</u>	Plus (moins)
	d'acquisition	<u>nets</u>	values latentes	au 31 décembre	values réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	3 488 958,319	113 138,753	(22 462,851)	3 579 634,221	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)	1 867 005,000			1 867 005,000	
Titres OPCVM	10 881 796,943			10 881 796,943	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(860 000,000)			(860 000,000)	
Emprunt National	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(10 849 209,196)			(10 849 209,196)	34 540,777
Variation des plus ou moins value latentes			27 671,201	27 671,201	
Variations des intérêts courus		19 040,121		19 040,121	
Soldes au 31 décembre 2020	4 408 551,066	132 178,874	5 208,350	4 545 938,290	34 540,777

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 2.155.277,348 se détaillant comme suit :

Désignation du titre Coût d'acquisition		Valeur actuelle	% actif net	
Créances sur opérations de pensions livrées	660 267,481	661 140,501	9,87%	
Creances sur operations de pensions livrees	000 207,401	001 140,301	3,01 /0	
Pension livrée BTE au 23/02/2021 à 6,80% pour 60 jours	660 267,481	661 140,501	9,87%	
Certificats de dépôt	1 491 746,988	1 494 136,847	22,30%	
BIAT pour 40 jours (au 27/01/2021) au taux de 6,8%	497 000,441	498 045,156	7,43%	
QNB pour 30 jours (au 20/01/2021) au taux de 6,8%	497 746,106	498 569,579	7,44%	
BNA pour 40 jours (au 03/02/2021) au taux de 6,8%	497 000,441	497 522,112	7,43%	
TOTAL	2 152 014,469	2 155 277,348	32,17%	
Pourcentage par rapport au total des Actifs		32,10%		

### Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2020 un solde de D: 5.106,165, contre un solde nul au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Total	5 106,165	_
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	5 106,165	-
	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 6.070,827 contre D : 6.329,171 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	
Rémunération fixe du gestionnaire	4 046,366	4 230,970	
Rémunération du dépositaire	2 024,461	2 098,201	
Total	6 070,827	6 329,171	_

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 8.222,455 contre D : 8.297,340 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 760,287	6 787,797
Redevance du CMF	566,719	592,571
Etat, retenue à la source	595,449	616,972
Autres	300,000	300,000
Total	8 222,455	8 297,340

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

## Capital au 31-12-2019

Montant	6 268 682,910
Nombre de parts émises	62 817
Nombre de copropriétaires	42

## Souscriptions réalisées

Montant	7 611 036,048
Nombre de parts émises	76 269
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

## Rachats effectués

Montant	(7 561 439,424)
Nombre de parts rachetées	(75 772)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

## **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 671,201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 540,777
Régularisation des sommes non distribuables	(4 498,109)

## Capital au 31-12-2020

Montant	6 375 993,403
Nombre de parts	63 314
Nombre de copropriétaires	44

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 213.322,349 contre D : 214.846,235 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	91 077,407	132 906,408
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	94 518,145	62 415,357
Dividendes	94 310,143	02 413,337
-des titres OPCVM	27 726,797	19 524,470
TOTAL	213 322,349	214 846,235

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 138.828,410 contre D : 222.341,861, au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	56 863,562	100 378,634
Intérêts des dépôts à vue	126,889	75,162
Intérêts des certificats de dépôt	81 837,959	121 888,065
TOTAL	138 828,410	222 341,861

## Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2020 à D : 47.655,005 contre D : 39.016,442 à la même période de l'exercice 2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

## Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 57.003,042 contre D : 59.790,691 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2020</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	48 859,749 51 249,168
Rémunération du dépositaire	8 143,293 8 541,523
Total	57 003,042 59 790,691

## Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 13.937,799 contre D : 14.019,989 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	6 843,103	7 177,750
Honoraires commissaire aux comptes	6 764,016	6 528,500
Services bancaires	19,280	2,358
Publications	300,000	299,981
Autres	11,400	11,400
Total	13 937,799	14 019,989

## Note 15 : Autres informations

## 15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	6,315	7,581	7,302	6,903	4,987
Charges de gestion des placements	(0,900)	(0,952)	(1,034)	(1,063)	(0,871)
Revenus net des placements	5,414	6,629	6,267	5,840	4,116
Autres charges	(0,220)	(0,223)	(0,225)	(0,248)	(0,190)
Résultat d'exploitation (1)	5,194	6,406	6,042	5,592	3,926
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,080)	(0,529)	(1,014)	(0,843)	0,172
Sommes distribuables de l'exercice	5,114	5,877	5,028	4,748	4,098
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,437	(0,027)	(0,033)	(0,345)	0,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,546	0,199	0,134	0,163	0,010
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,983	0,172	0,100	(0,182)	0,063
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,177	6,578	6,143	5,410	3,989
Résultat non distribuable de l'exercice	0,983	0,172	0,100	(0,182)	0,063
Régularisation du résultat non distribuable	(0,071)	(0,028)	(0,010)	0,028	0,017
Sommes non distribuables de l'exercice	0,912	0,143	0,090	(0,154)	0,079
Distribution de dividende	5,877	5,028	4,749	4,098	4,279
Valeur liquidative	105,818	105,669	104,677	104,307	103,811
Ratios de gestion des placements					
Tance de geotien des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,91%	0,99%	1,02%	0,84%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,21%	0,22%	0,24%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,84%	5,59%	4,81%	4,56%	3,95%

#### 15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.

#### **FCP HELION SEPTIM**

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION SEPTIM » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D: 9.896.610, un actif net de D: 9.866.860 et un bénéfice de D: 859.834.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observation

 Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION SEPTIM » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR** 

Mustapha MEDHIOUB

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	7 404 086,002	3 412 878,440
Obligations et valeurs assimilées		7 229 005,207	3 412 878,440
Titres OPCVM		175 080,795	-
Placements monétaires et disponibilités		2 486 092,318	5 896 380,813
Placements monétaires	5	2 481 692,134	2 429 385,011
Disponibilités		4 400,184	3 466 995,802
Créances d'exploitation	6	6 431,754	104 224,023
TOTAL ACTIF		9 896 610,074	9 413 483,276
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	20 310,570	13 311,139
Autres créditeurs divers	8	9 439,845	7 483,076
TOTAL PASSIF		29 750,415	20 794,215
ACTIF NET			
Capital	9	9 196 423,875	8 664 136,454
Sommes distribuables	· ·	0 100 120,010	0 00 1 100, 10 1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		70,614	-
Sommes distribuables de l'exercice		670 365,170	728 552,607
ACTIF NET		9 866 859,659	9 392 689,061
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 896 610,074	9 413 483,276

## **ETAT DE RESULTAT**

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	411 406,026	101 200,139
Revenus des obligations et valeurs assimilées		335 044,194	96 697,567
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		76 361,832	4 502,572
Revenus des placements monétaires	11	245 074,913	415 703,350
Revenus des prises en pension	12	92 658,422	5 386,150
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		749 139,361	522 289,639
Charges de gestion des placements	13	(65 683,573)	(43 792,177)
REVENU NET DES PLACEMENTS		683 455,788	478 497,462
Autres charges	14	(19 198,046)	(12 959,633)
Autres produits		50,000	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		664 307,742	465 537,829
Régularisation du résultat d'exploitation		6 057,428	263 014,778
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		670 365,170	728 552,607
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 057,428)	(263 014,778)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		255 812,157	83 584,900
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(60 285,581)	11 365,798
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		859 834,318	560 488,527

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS	<u>859 834,318</u>	560 488,527
D'EXPLOITATION	00400=-40	407 707 000
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values	664 307,742	465 537,829
potentielles sur titres	255 812,157	83 584,900
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(60 285,581)	11 365,798
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(751 674,924)	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	366 011,204	8 732 200,534
Souscriptions		
- Capital	2 778 636,552	8 381 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	27 209,460	87 585,756
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> </ul>	157 240,467	263 014,778
Rachats		
- Capital	(2 443 271,536)	-
<ul> <li>Régularisation des sommes non distribuables</li> </ul>	(25 813,631)	-
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> </ul>	(127 990,108)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	474 170,598	9 292 689,061
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 392 689,061	100 000,000
En fin de l'exercice	9 866 859,659	9 392 689,061
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	84 816	1 000
En fin de l'exercice	88 099	84 816
VALEUR LIQUIDATIVE	111,997	110,741
TAUX DE RENDEMENT	8,89%	10,74%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

#### **NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS**

« FCP Hélion Septim » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 29 Juillet 2018 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2017. Il a été ouvert au public le 7 septembre 2018.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 19 juillet 2018.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP Hélion Septim » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 7 septembre 2018 au 31 décembre 2019.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Septim » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Septim » dispose d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

#### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.6-Opérations de pensions livrées

#### • Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

#### • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

## Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 7.404.086,002 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 654 556,400	7 229 005,207	73,27%
Obligations des sociétés		440 000,000	460 558,729	4,67%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT A (Taux fixe de 11,40%)	5 500	440 000,000	460 558,729	4,67%
Bons du trésor assimilables		6 214 556,400	6 768 446,478	68,60%
- BTA 06-2025-6,5%	5 963	5 189 461,400	5 676 949,009	57,54%
BTA 02-2027-7,2%	600	534 660,000	575 926,151	5,84%
BTA 05-2027-7,2%	550	490 435,000	515 571,318	5,23%
Titres des Organismes de Placement Collectif		174 814,846	175 080,795	1,77%
FCP Hélion Monéo	1 655	174 814,846	175 080,795	1,77%
TOTAL		6 829 371,246	7 404 086,002	75,04%
Pourcentage par rapport au total des Actifs 74,81%				

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>intérêts</u> courus	Plus (moins) values	<u>Valeur</u>	Plus (moins) values
	d'acquisition	<u>nets</u>	latentes	au 31 décembre	<u>réalisées</u>
Solde au 31 décembre 2019	3 213 570,000	115 723,540	83 584,900	3 412 878,440	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)	3 550 986,400			3 550 986,400	
Titres OPCVM	8 132 332,666			8 132 332,666	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(110 000,000)			(110 000,000)	
Titres OPCVM	(7 957 517,820)			(7 957 517,820)	(60 285,581)
Variation des plus ou moins-value lat	entes				
Р			255 812,157	255 812,157	
Variations des intérêts courus		119 594,159		119 594,159	
Soldes au 31 décembre 2020	6 829 371,246	235 317,699	339 397,057	7 404 086,002	(60 285,581)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 2.481.692,134 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	973 287,534	988 602,754	10,02%
Pension livrée BTE au 13/10/2021 à 7,76% pour 358 jours	973 287,534	988 602,754	10,02%
Certificats de dépôt	1 491 746,988	1 493 089,380	15,13%
BNA pour 40 jours (au 03/02/2021) au taux de 6,8% BIAT pour 30 jours (au 27/01/2021) au taux de 6,8%	994 000,882 497 746,106	995 044,224 498 045,156	,
TOTAL  Pourcentage par rapport au total des Actifs	2 465 034,522	2 481 692,134 25,08%	25,15%

## Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2020 un solde D : 6.431,754 contre D: 104.224,023 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des		
вта	6 431,754	4 996,986
Solde des souscriptions de la dernière journée de		
décembre	-	99 227,037
Total	6 431,754	104 224,023

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 20.310,570 contre D: 13.311,139 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u> <u>31/12/2019</u>	
Rémunération fixe du gestionnaire	3 469,215 2 341,739	
Rémunération variable du gestionnaire	13 918,897 9 095,912	
Rémunération du dépositaire	2 922,458 1 873,488	
Total	20 310,570 13 311,139	

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 9.439,845 contre D: 7.483,076 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du commissaire aux comptes	7 906,424	6 309,100
Redevance du CMF	832,945	562,243
Etat, retenue à la source	500,476	311,733
Autres	200,000	300,000
Total	9 439,845	7 483,076

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

## Capital au 31-12-2019

Montant	8 664 136,454
Nombre de parts émises	84 816
Nombre de copropriétaires	5

## Souscriptions réalisées

Montant	2 778 636,552
Nombre de parts émises	27 201
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

## Rachats effectués

Montant	(2 443 271,536)
Nombre de parts rachetées	(23 918)
Nombre de copropriétaires sortants	-

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	255 812,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(60 285,581)
Régularisation des sommes non distribuables	1 395,829

## Capital au 31-12-2020

Montant	9 196 423,875
Nombre de parts	88 099
Nombre de copropriétaires	6

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 411.406,026 contre D : 101.200,139 au 31 décembre 2019, et se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	45 090,532	26 590,169
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	289 953,662	70 107,398
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	76 361,832	4 502,572
TOTAL	411 406,026	101 200,139

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 245.074,913, contre D: 415.703,350 au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	129 495,309	363 231,538
Intérêts des dépôts à vue	270,342	196,681
Intérêts des certificats de dépôt	115 309,262	52 275,131
TOTAL	245 074,913	415 703,350

## Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 92.658,422 contre D: 5.386,150 au 31/12/2019, et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

## Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 65.683,573, contre D: 43.792,177 au 31 décembre 2019, et se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	40 261,410	26 400,299
Rémunération variable du gestionnaire	13 918,897	9 095,912
Rémunération du dépositaire	11 503,266	8 295,966
Total	65 683,573	43 792,177

### Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 19.198,046 contre D: 12.959,633 au 31 décembre 2019 ,et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Redevance CMF	9 666,603	6 338,609
Honoraires commissaire aux comptes	9 146,176	6 309,100
Services bancaires	16,660	0,524
Publications	300,000	300,000
Autres	68,607	11,400
Total	19 198,046	12 959,633

## Note 15 : Autres informations

# 15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	8,503	6,158
Charges de gestion des placements	(0,746)	(0,516)
Revenus net des placements	7,758	5,642
Autres charges	(0,218)	(0,153)
Autres produits	0,001	-
Résultat d'exploitation (1)	7,540	5,489
Régularisation du résultat d'exploitation	0,069	3,101
Sommes distribuables de l'exercice	7,609	8,589
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,904	0,985
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,684)	0,134
Plus (ou moins) values sur titres (2)	2,219	1,119
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,760	6,608
Résultat non distribuable de l'exercice	2,219	1,119
Régularisation du résultat non distribuable	0,016	1,033
Sommes non distribuables de l'exercice	2,235	2,152
Distribution de dividende	8,589	-
Valeur liquidative	111,997	110,741
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,83%	8,15%

#### 15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Septim" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Septim" réalise un rendement supérieur à un taux de rendement zéro coupon (en net d'impôts) d'un bon du trésor dont l'échéance est égale à 7 ans et ce, tel que affiché par la courbe des taux des émissions souveraines le jour de l'ouverture des souscriptions au public. Cette commission, qui est de 5% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et l'objectif de rendement exigé à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 3.000 dinars HT .